

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE L'ACTION SOCIALE 2017

Au + près des besoins

● RETRAITE COMPLEMENTAIRE

agirc et arrco

Le mot des présidents des commissions sociales

« Avec plus d'un million de personnes accompagnées par les institutions de retraite complémentaire en 2017, le service apporté par la retraite complémentaire est significatif. »



De gauche à droite, Jean Traynard, président de la commission sociale Agirc, Brigitte Pisa, présidente de la commission sociale Arrco et vice-présidente de la commission sociale Agirc, Denis Gindre, vice-président de la commission sociale Arrco

Les services d'action sociale des institutions de retraite complémentaire des salariés du privé ont accompagné plus d'un million de personnes en 2017 et engagé près de 436 millions d'euros au cours de l'année 2017 pour répondre aux besoins croissants des actifs et des retraités des régimes Agirc et Arrco.

Nous mobilisons toujours plus de moyens pour que nos bénéficiaires soient informés et puissent utiliser les services et actions que nous proposons.

Nous poursuivons nos efforts et les contrats d'objectifs et de moyens s'inscrivent dans cette dynamique. Ils visent à optimiser nos modes de fonctionnement pour une efficacité accrue de l'action sociale afin de respecter les fondamentaux définis par les partenaires sociaux.

Nous vous invitons à découvrir le bilan de nos activités réalisées en 2017 dans ce rapport d'action sociale dont le format a été totalement redéfini l'année dernière.

Nous nous étions fixé comme objectif de consacrer 80 % des dépenses dans les actions que nous avons définies comme prioritaires.

Nous avons atteint 83,4 %, comparé à 79 % en 2016.

Pour la première fois, la prévention primaire, déployée dans le cadre de l'orientation prioritaire « Donner les clés du bien vieillir » représente le premier poste des dépenses prioritaires avec près de 39 % des financements

engagés, soit une augmentation de 2,6 % par rapport à l'année 2016.

« L'accompagnement du grand âge en perte d'autonomie » représente le deuxième poste de dépenses (en baisse de près de 5 %) avec 37 % des financements engagés.

« Le soutien au retour à l'emploi des actifs les plus fragiles » représente 13 % des engagements, en augmentation de 23 % par rapport à l'année 2016.

Enfin, si « L'aide aux aidants » ne représente que 7,5 % de nos engagements 2017, cet axe connaît l'augmentation la plus forte avec plus de 24 % par rapport à l'année 2016.

Nous avons encouragé les actions collectives, en privilégiant les partenariats, et les sommes engagées au titre de l'année 2017 s'élèvent à 160,4 M€ (dont 93,4 % dans les actions prioritaires) en augmentation de 6,1 % par rapport à 2016.

Au cours de l'année 2018, les partenaires sociaux redéfiniront le cadre des actions prioritaires, pour la période 2019-2022, et continueront à faire évoluer les services d'action sociale dans le seul but de répondre encore mieux aux besoins des ressortissants des régimes Agirc-Arrco, au travers d'une action sociale dynamique, innovante, complémentaire et exemplaire.

Bonne lecture...

Chiffres clés 2017

 **445 M€** de ressources totales de l'action sociale

 **350,1 M€** de dotations d'action sociale

 **436,6 M€** de dépenses totales

 **291,9 M€** pour les orientations prioritaires



83,4 % des dotations sociales consacrées aux orientations prioritaires



1,095 million de personnes accompagnées au travers de l'action sociale

28 142 personnes
bénéficiaires de l'AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE

57 000 bénéficiaires
de SORTIR PLUS

3 605 diagnostics
BIEN CHEZ MOI réalisés

28 176 parcours
de prévention autorisés dans les 16 centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco

6 800 places d'accueil personnes âgées ou handicapées en gestion maitrisée
du parc Agirc-Arrco (54 établissements)



2 177 accompagnements
réalisés dans les 12 Espaces Emploi Agirc-Arrco

2 Espaces Emploi
ouverts à Bordeaux et à Rennes

141 000 sorties organisées grâce à SORTIR PLUS



Accompagnements réalisés par les INSTITUTIONS :

710 585 personnes ayant participé aux actions collectives

63 044 bénéficiaires d'une aide financière exceptionnelle

185 511 personnes accompagnées dans le cadre de la mission
d'Écoute, Conseil et Orientation

Sommaire

1 Le socle commun : coeur des orientations prioritaires	8
1.1 SOUTENIR LE RETOUR À L'EMPLOI DES ACTIFS LES PLUS FRAGILES	8
1.1.1 Le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée	8
1.1.2 L'intégration sur le marché de l'emploi des personnes en situation de handicap psychique	10
1.2 DONNER LES CLÉS DU BIEN VIEILLIR	10
1.2.1 Les centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco (CPBVAA), des acteurs innovants de la prévention primaire	11
A – Grandes tendances de l'année et bilan chiffré	11
B – Point sur l'actualité des centres en 2017	11
C – Les études	12
D – Les centres de prévention en image	12
1.2.2 SORTIR PLUS, une prestation modélisée au service du Bien vieillir	12
1.2.3 Le réseau CRCAS	13
1.3 AIDER LES AIDANTS FAMILIAUX	14
1.3.1 Mise en ligne d'un Mooc sur les aidants sur le site de l'action sociale Agirc-Arrco	14
1.3.2 La mise en place du protocole aidants dans les Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco	15
1.4 ACCOMPAGNER LE GRAND ÂGE EN PERTE D'AUTONOMIE	15
1.4.1 Les prestations modélisées AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE et BIEN CHEZ MOI	15
1.4.2 Soutenir l'émergence de nouvelles solutions d'hébergement	17
1.4.3 ORIZEA : pour un lieu de vie adapté à l'avancée en âge	18
1. Un nouveau schéma d'organisation	19
2. Un service d'accompagnement mutualisé	19
1.4.4 Innover en hébergement médico-social et social et évaluer l'impact de l'investissement dans le parc propriété de l'Agirc-Arrco	21

2 Les ressources et dépenses de l'action sociale	24
2.1 LES RESSOURCES	25
Les dotations sociales	25
Les ressources	25
2.2 LES DÉPENSES	26
Aides individuelles	26
Financements collectifs	27
Actions mutualisées	28
Actions de service	28
Les fonctions supports et transverses	29
2.3 LES RÉSULTATS, RÉSERVES ET DISPONIBILITÉS	29
Résultats	29
Réserves et disponibilités	30
2.4 LES DÉPENSES RELATIVES AUX ORIENTATIONS PRIORITAIRES	30
Soutenir le retour à l'emploi des actifs	32
Donner les clés du bien vieillir	33
Aider les aidants familiaux	34
Accompagner le grand âge en perte d'autonomie	35
3 Annexes	38
Aides individuelles	39
Financements collectifs	40
Actions mutualisées	41
Actions de service	42
Études et guides	43
Établissements du parc Agirc-Arrco 2017	44
Vision de l'action sociale par groupe et par institution disponible en « tiré à part »	7

1 | Le socle commun : cœur des orientations prioritaires

L'année 2017 est la quatrième et avant dernière année de déploiement des orientations prioritaires Agirc-Arrco 2014-2018, adoptées respectivement par les conseils d'administration de l'Arrco et de l'Agirc, les 11 et 12 décembre 2013.

Ces orientations prioritaires ont été déterminées en cohérence avec les besoins de la population et les temps de vie : du retour à l'emploi des personnes les plus vulnérables jusqu'à l'accompagnement de l'avancée en âge.

Les orientations prioritaires, au nombre de quatre, sont les suivantes :

- soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles ;
- promouvoir les clefs du bien vieillir ;
- aider les aidants familiaux ;
- accompagner le grand âge en perte d'autonomie.

Déclinées en 12 axes stratégiques, les quatre orientations définissent le cadre dans lequel les institutions de retraite complémentaires (IRC) s'engagent dans la réalisation de leurs actions. Les IRC se mobilisent pour qu'un engagement à hauteur de 80 % des dotations sociales soit atteint au plus tard à la fin de l'année 2018 dans les domaines prioritaires.

Pour donner à ces actions – et aux moyens qui y sont consacrés – l'efficacité recherchée, les orientations mettent l'accent sur la nécessité pour les IRC de les décliner de multiples façons :

– **des actions de niveau 1** : il s'agit d'actions impulsées par les régimes. Elles sont mises en œuvre par quelques IRC pour le compte commun. Pilotées par les instances des fédérations, elles constituent le socle commun et poursuivent 16 objectifs sur la période.

– **des actions de niveau 2** : ce sont toutes les actions à caractère individuel, de service ou collectif concourant à la mise en œuvre des axes stratégiques, à l'initiative et sous la responsabilité des institutions de retraite complémentaire.

1.1 SOUTENIR LE RETOUR À L'EMPLOI DES ACTIFS LES PLUS FRAGILES

L'Agirc-Arrco se mobilise au travers de son action sociale pour le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée et des personnes en situation de handicap psychique.

Des dispositifs innovants sont mis en œuvre, développés en interne ou en partenariat avec des associations pionnières dans leur domaine. Pleinement déployés en 2017, ces dispositifs démontrent une grande complémentarité avec les outils d'accompagnement existants mis en œuvre par les acteurs publics de l'emploi.

En France, le nombre de personnes en situation de précarité a augmenté. Le seuil de pauvreté touche plus de 13 % de la population, 36 % des chômeurs et 10 % des retraités. Parmi les personnes qui ont des difficultés à retrouver un emploi et dont le niveau de vie est faible se trouvent des chômeurs de longue durée et des personnes handicapées. Le chômage de longue durée a des incidences sur les droits à la retraite. Aussi, l'Agirc-Arrco a inscrit dans le socle commun de l'action sociale 2014-2018 des dispositifs favorisant le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée et des personnes handicapées.

1.1.1 Le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée

Les Espaces Emploi Agirc-Arrco sont des lieux ressources ouverts aux chômeurs ressortissants des institutions de retraite complémentaire souhaitant être accompagnés dans leur démarche. Les équipes de professionnels des Espaces s'appuient sur une approche globale des difficultés rencontrées par la personne, à la fois professionnelles et psycho-sociales. Les Espaces Emploi s'inscrivent en complémentarité des dispositifs légaux de l'emploi.

Le dispositif est financé dans son intégralité par les institutions Agirc et Arrco qui le proposent aux personnes en situation de fragilité et en recherche

d'emploi depuis plus d'un an. Fin 2017, l'Agirc-Arrco comptait 12 Espaces Emploi répartis sur 10 régions administratives.

Quatre groupes de protection sociale (GPS) pilotent cette activité du socle commun : Apicil, Humanis, Klesia, Malakoff Médéric.

Une évolution constante des accompagnements – Bilan de l'activité 2017

En 2017, ce sont 2 177 accompagnements qui ont été réalisés dans les 12 Espaces Emploi Agirc-Arrco.

Concernant les profils des personnes accompagnées, 65 % ont *a minima* un Bac+2 et 8 % n'ont pas de diplôme. Près de la moitié des bénéficiaires sont au chômage depuis plus de 23 mois. Il s'agit en majorité de personnes entre 50 et 59 ans (39%) et entre 40-49 ans (35%). On note une augmentation du taux de personnes non cadres (59% vs 45% en 2016). Au total, 63% ont une sortie positive.

À la découverte des Espaces Emploi

Après une année d'activité, une étude du modèle mis en œuvre par les Espaces Emploi a été réalisée par un cabinet indépendant, en janvier 2017. L'étude a prouvé la pertinence de ce modèle avec **un taux de sortie positive significatif** pour une population très fragilisée. L'étude a également révélé la satisfaction commune des bénéficiaires et des équipes d'intervenants dans les parcours d'accompagnement. Sur la base d'un taux moyen d'accompagnement de 2 091 €, le coût d'accompagnement est remboursé en 17 mois de cotisations environ.

L'étude a recensé les points à améliorer. Ils portent sur le partage et l'harmonisation des pratiques entre les centres. Si la cible des bénéficiaires chômeurs de longue durée est correctement atteinte, les moyens d'accompagnement restent encore trop hétérogènes : méthodologie, outils, indicateurs... Les enseignements de cette étude ont été tirés : une mise à jour du cahier des charges du fonctionnement des centres a été réalisée en 2017 afin d'adapter les modalités opérationnelles à l'activité et renforcer l'efficacité des Espaces Emploi.



L'Espace Emploi Agirc-Arrco de Lyon

© J.P. Rainaut

2 177 personnes

en chômage de longue durée accompagnées en 2017 dont 41 % de cadres et 59 % de non cadres.

Les Espaces Emploi Actualité 2017

- 2 Espaces Emploi ont ouvert à Bordeaux et à Rennes. Le groupe Malakoff Médéric en est le pilote ;
- Un Espace Emploi – piloté par Humanis – est en cours d'ouverture à Toulouse.

Jouer la complémentarité : le dispositif Équation Emploi

En complément des Espaces Emploi, l'Agirc a mis en place en 2013 le dispositif Équation Emploi en partenariat avec l'Association pour l'emploi des cadres (Apec). Il vise à accompagner le retour à l'emploi des cadres au chômage depuis plus d'un an et en situation de fragilité sociale et psychologique. La prestation, d'une durée de 4 mois, complète celle des Espaces Emploi : elle vise prioritairement un public en très grande fragilité personnelle et se traduit par une prise en charge individuelle. L'objectif est de mobiliser la personne autour de la construction d'un projet professionnel.

WWW.

À voir et à écouter l'interview de Benoît Gajdos, directeur général du Cabinet Co qui a réalisé l'étude sur les Espaces Emploi « La modélisation des Espaces Emploi Agirc-Arrco » <http://www.agircarrco-actionsociale.fr/documentation/mooc-action-sociale/module-emploi/>

En 2017, 526 cadres ont été aidés dans le cadre de ce dispositif sur l'ensemble du territoire métropolitain.

1.1.2 L'intégration sur le marché de l'emploi des personnes en situation de handicap psychique

L'Agirc-Arrco s'investit également dans le maintien en emploi et le recrutement de personnes en situation de handicap psychique. Les fédérations ont publié un guide en janvier 2017 « Troubles psychiques : guide pratique pour les managers », en partenariat avec le CCAH (Comité de coordination action handicap).

Un guide à l'usage des entreprises

Avec ce guide, l'action sociale de l'Agirc-Arrco vise à diffuser des bonnes pratiques et proposer des solutions souvent existantes mais trop peu connues. La méconnaissance des dispositifs en cours constitue en effet un frein important à l'accueil et l'accompagnement d'un salarié en situation de handicap psychique. Les solutions passent par la pédagogie et la formation des managers et des collègues dans la sphère professionnelle.

WWW.

Le guide est disponible, consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'action sociale
<http://www.agircarrco-actionsociale.fr/documentation/soutenir-le-retour-a-lemploi-des-actifs-les-plus-fragiles/>

Ce guide apporte également un éclairage sur le handicap psychique : il propose des clefs de compréhension et des solutions au travers de témoignages concrets.

Deux nouveaux clubhouses en France

Le partenariat avec l'association Clubhouse France date de 2016. Le concept fonctionne sur un système de pair-aidance et vise notamment la réautonomisation puis l'insertion de personnes souffrant d'un trouble psychique. En novembre 2011, Clubhouse France ouvre à Paris son 1^{er} clubhouse français. Forte de sa réussite, l'association décide d'essayer son modèle sur le territoire national. C'est ainsi qu'en novembre 2017, grâce au soutien de l'Agirc-Arrco, deux nouveaux lieux d'entraide ouvrent leurs portes à Bordeaux et à Lyon. À leur ouverture, on comptait déjà 12 membres accompagnés au sein du clubhouse de Lyon et 5 dans celui de Bordeaux.

Le soutien aux associations porteuses de solutions innovantes

Dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap psychique, lancé en octobre 2015 par l'Agirc-Arrco en partenariat avec le CCAH (Comité national coordination action handicap), les deux associations soutenues Geist 21 Mayenne et Performance Handicap, ont poursuivi cette année la mise en œuvre de leurs actions.

Un an après l'obtention du financement de l'Agirc-Arrco, les résultats à mi-étape sont encourageants. Geist 21 Mayenne continue le déploiement de job coaching et Performance Handicap développe l'outil d'évaluation et de diagnostic de l'employabilité.



Clubhouse de Lyon (69)

1.2 DONNER LES CLÉS DU BIEN VIEILLIR

Avec le vieillissement démographique, la population de personnes âgées, voire très âgées, augmente. Le nombre de personnes en perte d'autonomie s'accroît. D'où la nécessité d'une politique de prévention pour anticiper et accompagner l'avancée en âge dans de bonnes conditions. Donner les clefs du bien vieillir, deuxième orientation

prioritaire de l'action sociale définie pour la période 2014-2018 permet à chacun de devenir acteur de son vieillissement, de vivre en meilleure santé et de conserver son autonomie : en un mot, préserver sa qualité de vie. C'est la raison pour laquelle l'Agirc et l'Arrco, depuis près de 40 ans, se sont engagées dans une démarche active de prévention globale et ont acquis, dans ce domaine, une forte compétence via notamment les centres de prévention répartis sur 70 départements métropolitains.

1.2.1 Les centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco : des acteurs innovants de la prévention

Les centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco offrent aux ressortissants de l'Agirc et de l'Arrco ainsi qu'à leurs conjoints, la possibilité de faire un bilan préventif personnalisé. Ce bilan est réalisé par une équipe pluridisciplinaire et aborde à la fois les aspects médicaux, psychologiques et sociaux.

a/ Les grandes tendances de l'année

L'année 2017 montre une montée en puissance régulière de l'activité des centres de prévention avec 24 236 bénéficiaires contre 22 300 en 2016 et 21 574 en 2015. Alors que les centres les plus anciens sont pleinement ancrés dans le territoire, les centres les plus récents continuent leur expansion et voient leur activité progresser de manière sensible.

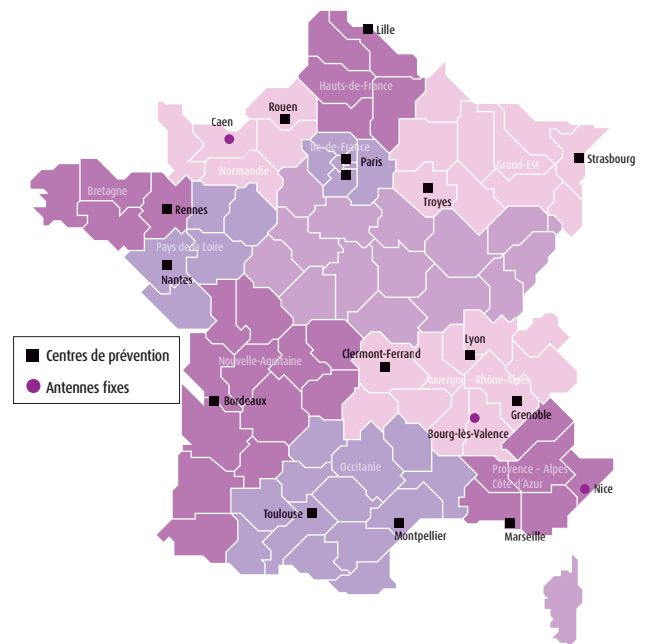
Chiffres clés 2017

- 24 236 personnes** accueillies dans les centres
- 28176 parcours de prévention** autorisés dans les 17 centres de prévention
- 27 040 Unités bilans** réalisées (tous types de bilans confondus) avec une proportion toujours croissante des personnes de moins de 80 ans
- Une progression constante** du nombre de personnes reçues en bilan senior (plus de 50 ans), nouveau bilan mis en œuvre depuis 2015 (1103 réalisés contre 904 en 2016)
- 473 bilans aidants** réalisés, parcours réservé et adapté aux personnes accompagnant un proche
- 421 demandes d'accompagnement social** (signalement réalisé à l'institution du bénéficiaire)
- Plus de 30 % des Unités bilans réalisées** « hors les murs » (antennes fixes et mobiles et actions délocalisées)
- 3 629 personnes** reçues en atelier et 4 603 personnes ayant assisté à des conférences



© J.P. Rainaut

Atelier culinaire au centre de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco Auvergne Rhône-Alpes de Lyon



b/ Les centres en 2017 : quoi de neuf ?

Les temps forts des centres en 2017 :

- **Évolution du nom des centres** dans le cadre de la nouvelle appellation des régions de France : par exemple, centre de prévention Occitanie (Montpellier)...
- **Fusion des centres de Lyon et de Valence** : le centre Auvergne-Rhône-Alpes (Valence) devient une antenne fixe du centre de Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon).
- **Intervention d'Anne Saint-Laurent**, directrice de l'action sociale Agirc-Arrco au colloque « La prévention au moment de la mise en œuvre de la loi Touraine : bilan et perspectives » le 1^{er} février.
- **Intervention de Laurence Lascaray-Blanc**, médecin-directeur du centre Occitanie de Montpellier, à la commission mixte paritaire Cnav/Agirc-Arrco le 23 mars.
- **Intervention de Florence Martin**, médecin-coordonateur des centres, à une réunion technique nationale de la Conférence des financeurs le 5 avril.
- **Présence au Salon des seniors** à la Porte de Versailles à Paris en mai.
- **Participation à diverses études**, notamment Preserv'âge dont le centre Occitanie représentait 47,3 % de l'effectif de l'étude.

- **Participation du centre Nouvelle Aquitaine** à la Journée nationale inter régime à Bordeaux le 7 juillet.
- **Anniversaire des 50 ans du centre Auvergne-Rhône-Alpes** de Grenoble le 21 novembre.
- **Relais par les centres des « Rendez-vous de la retraite »** organisés dans toute la France du 20 au 25 novembre.
- **Anniversaire des 30 ans du centre Occitanie** de Toulouse le 8 décembre.

c/ Deux nouvelles études en préparation

Les centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco mènent régulièrement des études afin d'enrichir la connaissance des facteurs de risque. Ces recherches permettent de dégager les indicateurs d'un vieillissement réussi et d'évaluer l'impact de la prévention. Une base commune de données épidémiologiques a été constituée à partir des informations recueillies depuis 2007 lors des bilans de prévention. L'exploitation de ces données donne lieu à des publications. Après le premier tome de l'étude parue en 2016 sur l'audition : « Bien vieillir – De l'importance de bien entendre » réalisée en partenariat avec la Cnav, le tome 2 a été élaboré en 2017 et publié au début de l'année 2018. Cette étude complète

le premier tome qui avait pour objectif de décrire l'audition de la population fréquentant les centres de prévention. Elle évalue l'impact d'un atelier Audition sur les bénéficiaires d'un bilan de prévention en termes de connaissances concernant l'audition et en termes de changement de comportements.

Par ailleurs, une étude sur la santé bucco-dentaire est en préparation et sera disponible à la fin de l'année 2018.

d/ Les centres de prévention en images

« De plus en plus de vie » est un court-métrage réalisé par Aiguemarine en mars 2017, tiré d'un long métrage dédié à la prévention. Il présente d'une manière originale et convaincante le sens de la démarche de prévention des centres.

WWW.

Ce court métrage est accessible sur le site <http://www.agircarrco-actionsociale.fr/documentation/videos/>



Un carnet de notes *Mes notes de prévention*, illustré au moyen de messages de prévention réalisés par les centres de prévention, est distribué à tous les bénéficiaires d'un bilan de prévention afin de les accompagner dans leur démarche.

La mise en visibilité des études

Plusieurs manifestations ont permis de promouvoir les études en régions :

- organisation au centre Bretagne d'une Semaine de la Prévention en janvier,
- publication d'un article présentant la démarche des centres dans Bucodes (association de sourds et malentendants) par le médecin-directeur du centre Auvergne-Rhône-Alpes de Grenoble, Geneviève Samson, en mars 2017,
- participation au 5^e congrès sur la fragilité à Paris les 16 et 17 mars 2017 avec deux interventions, l'une sur l'étude audition et l'autre sur l'étude cohorte,

1.2.2 SORTIR PLUS, une prestation au service du Bien vieillir

La prestation SORTIR PLUS offre aux personnes de 80 ans et plus qui éprouvent des difficultés à se déplacer, ou sont isolées, la possibilité de sortir de chez elles en toute sécurité. Aller à un spectacle, répondre à une invitation, faire des courses, rendre visite à des amis, ou tout simplement faire le tour du quartier sont des petits plaisirs qui, avec l'âge, peuvent devenir problématiques.

Les personnes âgées, dès lors qu'elles sont accompagnées dans leurs déplacements, retrouvent le goût et l'envie de sortir de chez elles et maintiennent plus facilement un lien social. Simple à activer et plébiscité par ses utilisateurs, SORTIR PLUS repose sur des professionnels qualifiés qui assurent un accompagnement adapté au besoin des personnes, pendant le temps souhaité, à pied ou en voiture aménagée, si nécessaire.

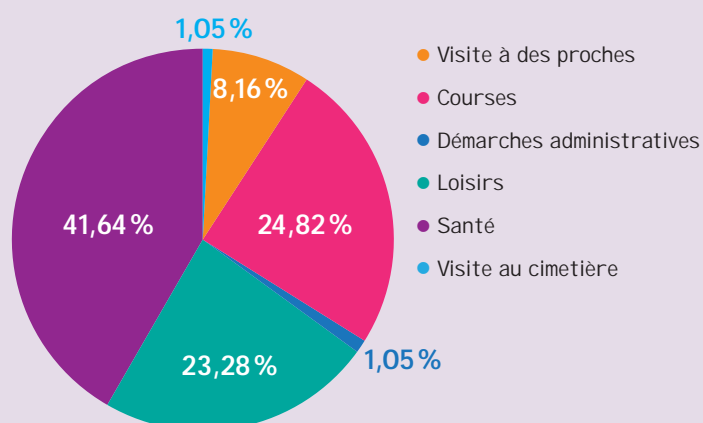
SORTIR PLUS en chiffres

98 360 chèquiers ont été commandés en 2017 par plus de **57 000 bénéficiaires**.

Plus de **141 000 sorties** ont été organisées soit en moyenne, **2,5 sorties par personne** et par an.

Dans près de **20 % des situations**, la prestation SORTIR PLUS est recommandée par les partenaires (Carsat, MSA et autres partenaires du champ social).

Les motifs d'utilisation les plus fréquemment cités sont les difficultés locomotrices ou sensorielles (78 %) et les situations de solitude ou d'isolement géographique (22 %).



La mise en place du service est organisée de la manière suivante :

- un pilotage par deux groupes Agirc-Arrco : AG2R La Mondiale et Malakoff Médéric,
- un accès par un numéro de téléphone unique : 0 810 360 560 (service 0,05 €/min + prix appel),
- l'intervention de deux plateformes de services,
- un émetteur de Cesu.



Chèque SORTIR PLUS d'une valeur de 15 €

1.2.3 Le réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale

Le réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco (CRCAS) a pour but d'agir dans les domaines de la prévention et de l'aide aux aidants via des conférences, forums, ateliers, groupes de parole.

Au nombre de 16 en 2017, issus des groupes de protection sociale (GPS) les comités agissent en coopération avec les acteurs locaux (Carsat, MSA, conseils départementaux...) et répondent au besoin de proximité des ressortissants.

Les thèmes de la prévention et de l'aide aux aidants ont été particulièrement mis en valeur en 2017 avec la mise en place de nombreuses actions concernant la prévention santé, la prise en compte de l'avancée en âge, le logement et l'habitat, la prévention routière...

Les 16 CRCAS en 2017

CRCAS Alsace
CRCAS Aquitaine
CRCAS Auvergne
CRCAS Bourgogne – Franche-Comté
CRCAS Bretagne
CRCAS Centre – Val-de-Loire
CRCAS Champagne – Ardennes – Lorraine
CRCAS Hauts-de-France
CRCAS Île-de-France
CRCAS Languedoc – Roussillon
CRCAS Midi – Pyrénées
CRCAS Normandie
CRCAS Paca – Corse
CRCAS Pays-de-la-Loire
CRCAS Poitou – Charentes – Limousin
CRCAS Rhône-Alpes

Les actions de prévention mises en œuvre par les CRCAS

En 2017, 144 actions ont été proposées avec 566 manifestations organisées (conférences, ateliers, forums, pièces de théâtre...).

Les thématiques abordées ont été multiples : prévention santé, avancée en âge, logement et l'habitat, santé en mouvement, mémoire et maladie d'Alzheimer, prévention routière, droits et deuil.

La prévention santé reste le sujet prioritairement traité, le deuil est le plus rarement abordé.

Les actions menées auprès des aidants par les CRCAS
51 actions organisées sur le thème de l'aide aux aidants en 2017, ayant donné lieu à 121 manifestations de type conférences, forum, ateliers, groupes de paroles, spectacles-débat.

Les objectifs de ces actions sont d'informer, de conseiller et de sensibiliser les aidants à la nécessité de prendre soin d'eux.

Ces actions sont menées de plus en plus en partenariat inter-régimes (Carsat, ASEPT, MSA).

Les impacts de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 sur les CRCAS

Conformément aux décisions prises par les instances de l'Agirc et de l'Arrco, les CRCAS, comme en 2016, ont siégé en 2017 au sein des conférences des financeurs (collège des membres de droit) dans l'ensemble des départements. Leurs prérogatives et leur participation concernent le champ collectif. Ils ont pour mission de promouvoir les prestations modélisées et les centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco. Un membre du CRCAS participe également au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Le partenariat avec la Cnav

Dans le cadre de l'évolution des besoins relatifs aux retraités en situation de fragilité, la Cnav, l'Agirc et l'Arrco maintiennent conjointement leurs efforts pour renforcer la coordination des actions en faveur des retraités.

1.3 AIDER LES AIDANTS FAMILIAUX

En France, selon les dernières estimations, 4,3 millions de personnes sont considérées comme aidantes d'un proche âgé et 4,5 millions comme aidantes d'un proche en situation de handicap. Les situations de perte d'autonomie qui s'installent au-delà de quelques mois peuvent durer plusieurs années, en particulier pour les maladies invalidantes et/ou les troubles cognitifs. Aussi, l'Agirc-Arrco a fait de l'aide aux aidants une de ses quatre orientations prioritaires 2014-2018.

Depuis plus de 10 ans, les IRC ont conçu des solutions d'accompagnement des populations aidantes allant au-delà de la seule prise en charge de la personne aidée. L'objectif du socle commun « Déployer des actions ciblées de prévention primaire à destination des aidants, en s'appuyant notamment sur les centres de prévention » a pour enjeu de rendre accessible la prévention primaire à cette population souvent vulnérable. Pour cela,

trois axes de travail ont été retenus : la formation, un protocole aidants et la communication.

1.3.1 La formation : mise en ligne d'un Mooc* sur les aidants

Le « Mooc aidants » permet la découverte des orientations prioritaires de l'action sociale des régimes Agirc-Arrco.

Ce Mooc comprend trois interviews d'experts et un reportage terrain :

- **Florence Leduc**, présidente de l'Association française des aidants (AFA) explique l'importance d'aider les aidants à prendre conscience notamment de leur situation d'aidant afin de leur éviter un enfermement progressif. Elle plaide aussi pour une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie par les pouvoirs publics.
- **Geneviève Samson**, médecin-directeur du Centre de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco de Grenoble, revient sur la mise en place du protocole aidants appliqué par l'ensemble des 16 centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle explique les spécificités de la situation de proche aidant et l'importance pour eux de s'accepter et d'être reconnus comme tels.
- Près de la moitié des aidants sont en activité. Pour eux, la question de l'articulation entre vies professionnelle et personnelle se pose avec encore plus d'acuité que pour le reste de la population. **Géraldine Fort**, déléguée générale de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) présente quelques exemples de solutions et de bonnes pratiques.
- Le reportage se déroule au sein du VRF (Vacances Répit Famille) Touraine. Ce centre propose des séjours de répit à des personnes en perte d'autonomie et à leur proche aidant. Un concept à mi-chemin entre service hôtelier et structure médico-sociale, véritable parenthèse dans des quotidiens souvent difficiles. **Jacques Cécillon** président de l'association VRF revient sur le rôle que les caisses de retraite complémentaires ont joué dans la construction de ce concept. Cette offre couvre plus de 1 300 séjours par an.

WWW.

Le Mooc est disponible sur Internet
<http://www.agircarrco-actionsociale.fr/documentation/mooc-action-sociale/>

* Un Mooc est une formation en ligne ouverte à tous.

1.3.2 Le protocole aidant dans les Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco

Un protocole aidant est mis en œuvre dans les 16 Centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco depuis le 1er janvier 2017. Son objectif est le repérage, l'information et l'orientation du public aidant.

Les personnes repérées lors d'une conférence dédiée au public aidant, d'un bilan de prévention, d'un entretien avec le service ORIZEA (cf. p.18) ou par l'établissement de la personne aidée bénéficient d'un entretien médical et psychologique. Ces entretiens mettent l'accent d'une part sur la prévention (nutrition, sommeil, addictions...), d'autre part permettent d'évaluer la situation de l'aidant dans son histoire familiale et ses relations actuelles. L'objectif du protocole : imaginer les ressources possibles et éviter l'épuisement.

Un outil indispensable

Utilisée par tous les centres, l'échelle de Zarit permet d'évaluer au moyen d'une vingtaine de questions, les difficultés et bien souvent le fardeau de l'aidant. Validée scientifiquement, l'échelle est inscrite dans le référentiel commun des centres.

En mode auto-questionnaire ou en mode accompagné

Le Prix Entreprise salariés aidants

L'Agirc-Arrco est partenaire du Prix Entreprise salariés aidants. Le 5 octobre 2017, le prix a récompensé quatre entreprises et une collectivité territoriale pour leurs dispositifs de soutien à leurs collaborateurs aidants familiaux ou proches aidants.

Membre du jury, la directrice de l'action sociale, Anne Saint-Laurent a rappelé au cours de la table ronde les enjeux en matière d'aide aux aidants – la table ronde comprenait les participants suivants, de gauche à droite sur la photo : Pascale Coton, vice-présidente confédérale (CFTC), Stéphane Buron, DRH France du groupe Casino, Florence Leduc, présidente de l'association française des aidants, Jean-Lou Blachier, vice-président délégué (CPME) –.



© Catherine de Torquat

Table ronde au 2^e Prix entreprise et salariés aidants

525 bilans aidants réalisés dans les centres de prévention

pour des personnes fragilisées, cet outil aide à positionner la personne par rapport à la pénibilité de sa situation d'aidant.

1.4 ACCOMPAGNER LE GRAND ÂGE EN PERTE D'AUTONOMIE

Rester à domicile malgré l'avancée en âge est le souhait exprimé par la majorité des Français mais ce choix se heurte à des difficultés de mise en pratique par manque d'alternatives structurées.

L'Agirc-Arrco cherche à apporter des réponses organisées face à ces attentes et à favoriser la notion de parcours au plus près des réalités vécues.

Accompagner le grand âge en perte d'autonomie, 4^e orientation prioritaire de la période 2014-2018, s'attache au soutien de la personne dans son lieu de vie. Celui-ci, qu'il s'agisse du domicile ou d'un hébergement collectif, devient un outil majeur d'accompagnement des situations d'isolement et de rupture s'il est adapté.

1.4.1 Les prestations AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE et BIEN CHEZ MOI

Les prestations modélisées Agirc-Arrco AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE et BIEN CHEZ MOI facilitent le soutien aux personnes âgées dans leur lieu de vie ordinaire en apportant une aide ponctuelle et immédiat et en favorisant l'adaptation du logement.

Ces prestations bénéficient :

- d'un accès par un numéro unique : 0 810 360 560 (service 0,05 €/min + prix appel),

- de l'intervention de deux plateformes de services pour l'organisation des prestations,
- d'un pilotage par l'intermédiaire de deux groupes pilotes : Ag2r La Mondiale et Malakoff Médéric.

La prestation AIDE A DOMICILE MOMENTANEE est une aide réactive limitée dans le temps dont l'objectif est de réduire le risque de basculement vers la perte d'autonomie dans les situations de rupture. Elle est attribuée, en vue d'un soutien ponctuel dans une période de difficulté temporaire, aux retraités de 75 ans et plus, quels que soient leurs niveaux d'autonomie et de ressources.

WWW.

Le film d'animation présentant le service est accessible sur le site <http://www.agircarrco-actionsociale.fr/documentation/videos/>

Pour en bénéficier, il faut être dans l'incapacité temporaire d'assumer seul(e) certaines tâches du quotidien par exemple pour cause de maladie, d'handicap temporaire ou d'absence d'un proche assurant habituellement une aide. Il ne faut pas, en outre, bénéficier d'une prestation d'aide à domicile tout au long de l'année.

28142 bénéficiaires ont généré un volume de 281076 heures proposées soit près de 10 heures par allocataire. Le nombre de bénéficiaires est en hausse de plus 11 % par rapport à 2016.

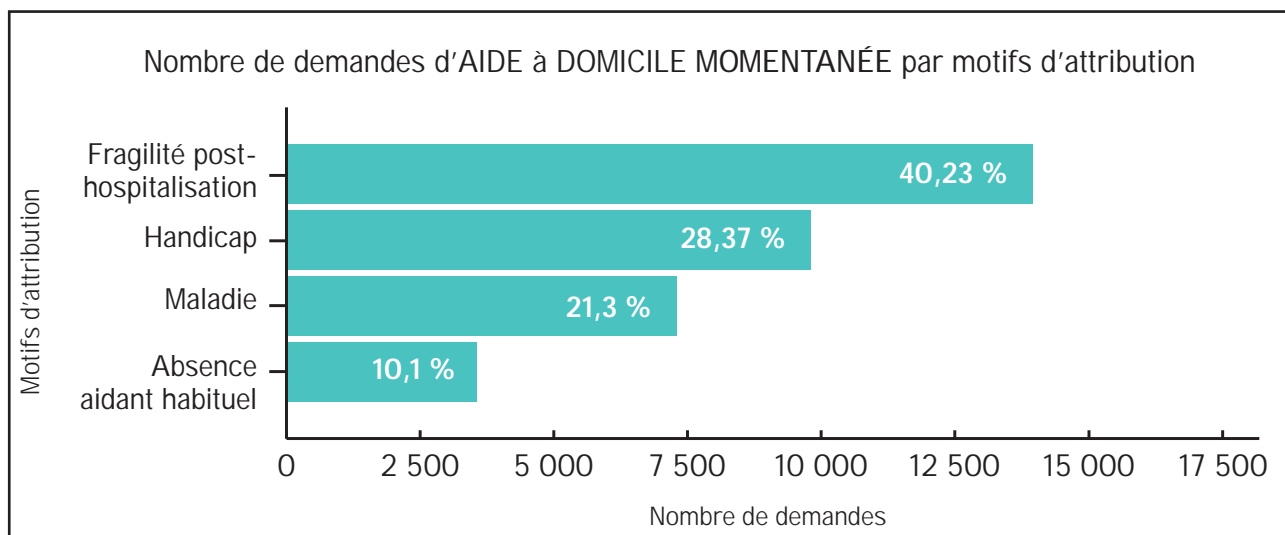
Qu'est-ce qu'un ergothérapeute ?

C'est un professionnel de santé diplômé d'État. Il fonde sa pratique sur les liens entre la personne, sa santé, son activité et son environnement habituel. Dans le cadre de la visite qu'il effectue chez le senior, l'ergothérapeute peut proposer des solutions d'amélioration et apporte des conseils d'aménagement afin d'optimiser les gestes de la vie quotidienne en fonction des habitudes de vie et des goûts.

BIEN CHEZ MOI

La prestation BIEN CHEZ MOI est un diagnostic d'adaptation du logement réalisé au domicile de la personne âgée par un ergothérapeute (voir ci-dessus). Ces professionnels prennent en compte les habitudes de vie, les capacités actuelles ou futures éventuelles, les difficultés au quotidien de la personne ainsi que l'état du bâti du logement. Ils proposent des solutions à envisager pour améliorer le confort, la sécurité et l'ergonomie du logement : par exemple, l'apprentissage de gestes du quotidien, la pratique de la compensation en cas de fragilité spécifique, le choix d'équipement d'aides techniques ou encore des conseils sur l'aménagement du bâti en cas de travaux nécessaires.

Pour bénéficier de ce service, les personnes doivent être



Un partenariat en région Auvergne : des objectifs ambitieux

Un des besoins identifiés dans le cadre de la prestation BIEN CHEZ MOI est le besoin potentiel d'accompagnement pour la réalisation de travaux.

C'est pourquoi des recherches d'articulation avec les aides proposées par la Cnav sont menées en vue de favoriser la mise en œuvre des préconisations sur l'adaptation du logement au travers d'un accompagnement personnalisé qui se traduit par :

- un nouveau circuit de traitement des demandes portant sur l'adaptation du logement,
- une offre d'atelier d'information collective sur l'adaptation du logement,
- une visite commune de l'ergothérapeute et de l'opérateur habitat au domicile de la personne.

retraitées quels que soient leurs niveaux d'autonomie et de ressources et avoir 75 ans et plus.

Le partenariat avec la Cnav

Le taux d'orientation en 2017 par les Carsat (Île-de-France inclus) et les partenaires du champ social vers la prestation BIEN CHEZ MOI est de près de 19 %.

La dynamique, lancée en 2015, doit être maintenue et

3 605

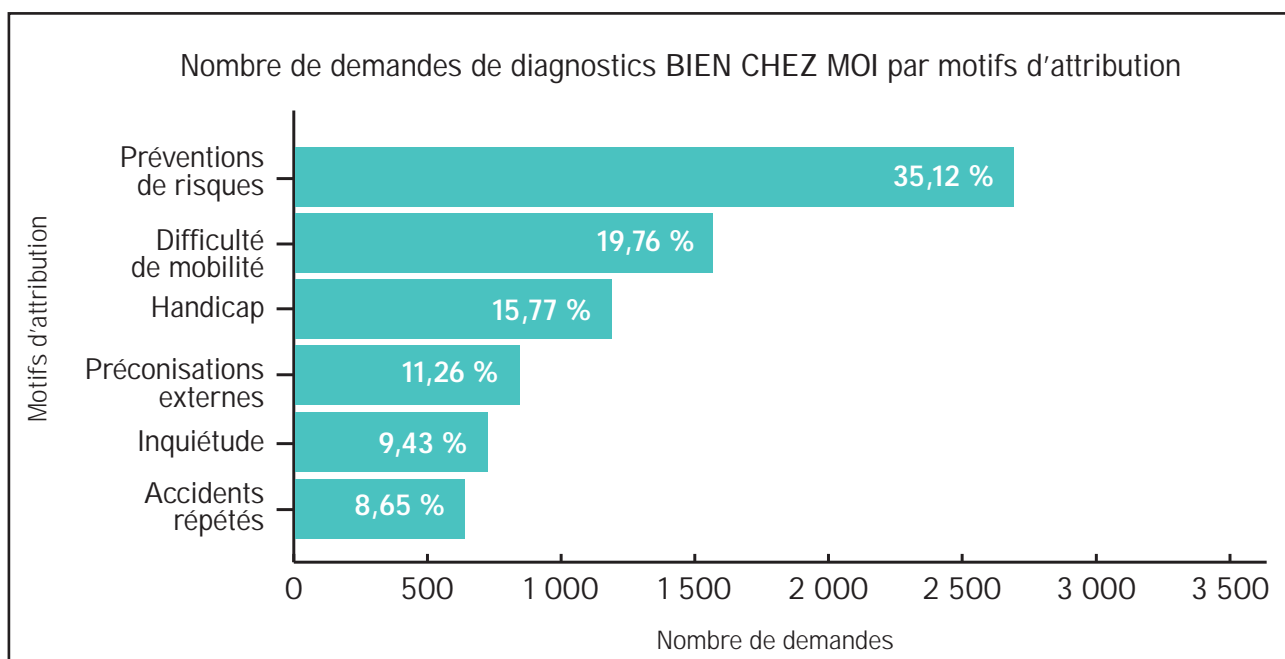
 bénéficiaires
de diagnostics BIEN CHEZ MOI
en 2017

entretenue. Pour ce faire, des rencontres techniques, en présence des évaluateurs et des référents « Prestations modélisées » Agirc-Arrco continuent d'être organisées périodiquement en régions. De telles pratiques seront poursuivies afin de rendre encore plus fluide l'accès à ces prestations.

1.4.2 Soutenir l'émergence de nouvelles solutions d'hébergement

L'enjeu est de proposer des solutions innovantes d'hébergement qui répondent à des critères qualitatifs élevés tant sur le bâti que sur l'accompagnement social ou médico-social de la personne âgée.

Les institutions de retraite complémentaire procèdent à l'acquisition de priorités d'accueil lors d'opérations de création ou de rénovation de logements sociaux dits adaptés ou d'établissements d'hébergement pour personnes âgées autonomes (résidence autonomie, résidence services ou habitat regroupé dédié aux séniors) ou dépendantes (Ehpad).



Cet investissement financier s'opère *via* une procédure mutualisée et décentralisée en région afin d'évaluer les demandes et bénéficier d'une réelle connaissance territoriale du besoin et des publics.

Le réseau des comités régionaux Hébergement Agirc-Arrco

- 16 comités régionaux Hébergement Agirc-Arrco couvrent l'ensemble du territoire métropolitain,
- un réseau décentralisé dédié à l'analyse des dossiers d'investissement pour les établissements sociaux, médico-sociaux et l'adaptation de l'habitat dans les programmes de logements sociaux,
- la mise en place d'une standardisation des processus d'investissement,
- le partage des projets *via* un système d'information (Siras).

1.4.3 ORIZEA : pour un lieu de vie adapté à l'avancée en âge

ORIZEA

Pour un lieu de vie adapté à l'avancée en âge

La recherche d'un établissement d'accueil pour personnes âgées est une démarche engageante et souvent synonyme de complexité pour la personne âgée et/ou son aidant. Le besoin d'être guidé et conseillé dans cette démarche est souvent ressenti.

Le service ORIZEA se substitue à la mission ECO (Ecoute, Conseil, Orientation) hébergement.

ORIZEA aide les personnes âgées et/ou leur(s) aidant(s) à évaluer leurs besoins, les différentes solutions d'habitat à envisager, les coûts à prévoir et les aides à solliciter. Les collaborateurs Agirc-Arrco ORIZEA, spécialistes formés par le CFEM (Centre de formation des expertises métiers Agirc-Arrco), proposent des orientations adaptées

Investissement en logement social adapté

67 programmes validés soit

331 logements adaptés pour un montant de **2,7 M€** de 2014 à 2017

Investissement en habitats regroupés et établissements pour personnes âgées autonomes et dépendantes

9 483 conventions signées avec

1 828 établissements sociaux et médico-sociaux, soit

17 704 places

65 760 jours en accueil de jour autonome

sur l'ensemble du territoire national au 31 décembre 2017.

aux demandes et peuvent accompagner les situations difficiles.

1.4.3-1 Un nouveau schéma d'organisation Un parcours en 4 phases

Le parcours d'accompagnement ORIZEA comporte quatre phases non obligatoirement chronologiques :

- l'information généraliste : les différents types d'établissements avec leurs prestations associées, les coûts, les principes de tarification, les aides au financement, les alternatives à l'hébergement,
- le diagnostic social : évaluation de l'autonomie, repérage des conditions de vie, identification de l'environnement, aide à la décision,
- la recherche d'établissement : sélection d'établissements adaptés susceptibles de répondre aux souhaits et besoins du demandeur,
- l'accompagnement à l'admission pour les personnes le nécessitant : aide à la constitution du dossier de candidature, aide à la sollicitation des différentes aides éventuelles, présentation de la candidature aux établissements...

ORIZEA est accessible auprès de chaque institution de retraite complémentaire (IRC). La quatrième phase, celle de l'accompagnement effectif à l'admission, est mutualisée. C'est une équipe unique de collaborateurs, agissant pour le compte commun de l'ensemble des groupes de protection sociale, qui désormais prend le relais, en concertation avec le GPS d'origine, et aide concrètement le bénéficiaire à intégrer l'établissement choisi.

Des outils et une méthodologie commune

Pour chacune des phases 1 à 3, des outils et une méthodologie ont été définis. Chaque institution de retraite complémentaire dispose d'un guide à destination des personnes âgées et d'une grille d'entretien harmonisés. La recherche d'établissement se fait sur une même base de recherche, la base ORIZEA.

Une animation de réseau essentielle

L'ensemble des collaborateurs ORIZEA est inscrit dans une communauté de partage d'information sur le Réseau Social Retraite (RSR). Ils disposent d'un accès permanent à tous les documents mis en ligne et d'une base de discussion pour échanger sur leurs pratiques ou sur les éventuels problèmes rencontrés.

1.4.3-2 Un service d'accompagnement mutualisé

La phase 4 d'ORIZEA, c'est-à-dire l'aide effective au dépôt de candidature et à l'entrée en établissement est désormais assurée pour le compte commun par une équipe mutualisée.

Interview

de Frédérique Haladjian,
responsable
de la plateforme
d'accompagnement
mutualisé ORIZEA,
direction des activités
sociales, Humanis.



Quelles sont les missions de l'équipe SAM ORIZEA (Service d'accompagnement mutualisé ORIZEA) ?

L'équipe SAM intervient dans la dernière phase du parcours ORIZEA. Elle va prendre en charge les dossiers d'admission, soutenir les candidatures auprès des établissements et accompagner les familles jusqu'à l'entrée effective de la personne âgée.

Comment cela se passe-t-il concrètement pour le ressortissant ?

Le passage à l'accompagnement par SAM est totalement transparent pour le ressortissant car il retourne son dossier renseigné à une adresse neutre Agirc-Arrco correspondant à celle de l'équipe SAM, dans la continuité du service proposé par chaque IRC.

Quel retour est fait aux IRC d'origine ?

SAM fait un retour journalier à l'IRC d'origine sur le suivi du parcours de son ressortissant et l'issue de sa candidature.



© J.P. Rainaut

Le Cercle de la Carette – Caluire-et-Cuire (69)

60 M€ Valorisation
des sociétés SAS ou EURL
fusionnées au sein de la SAS
Alph'âge gestion

415,8 M€
Montant de l'actif net apporté
à la SCI GEMS RC par les 40 SCI
absorbées

L'apparition de nouveaux réseaux en 2017

- Le réseau Omeg'âge gestion
Opérationnelle depuis 2016,
l'association Omeg'âge gestion gère
17 structures médico-sociales non lucratives
du parc Agirc-Arrco dont 2 récemment intégrées
au 1^{er} janvier 2018.

- Le réseau Alph'âge gestion
Constitué en décembre 2017, son activité
a débuté au 1^{er} janvier 2018. Le réseau Alph'âge
gestion comprend 15 établissements : 13 gérés
par une SAS, 1 par une UES
et 1 par une association fiscalisée.

- Le réseau des entités propriétaires :
création de la SCI GEMS RC

L'année 2017 a également été consacrée
au projet de création unique qui, depuis
la décision des conseils d'administration Agirc
et Arrco d'octobre 2017, consiste
en une opération de fusion/absorption
de 40 SCI au sein d'une SCI créée *ex nihilo* :
la SCI GEMS RC.

De nombreuses ressources, issues des
directions juridiques, immobilières, financières,
action sociale notamment, ont été mobilisées
dans les groupes de protection sociale tout
au long de l'année 2017 pour mener à bien ces
chantiers dans le respect du calendrier fixé
par les instances des fédérations.

Les travaux se poursuivront en 2018 avec
la constitution du réseau handicap
et du réseau sanitaire. La structuration va peu
à peu s'organiser autour de l'association
de pilotage et de gestion, association paritaire
ayant pris la dénomination APGEMS.

1.4.4 Innover en hébergement médico-social et social

Dans le cadre du plan qualité mené depuis 2008 au sein du parc Agirc-Arrco, 2017 a vu le lancement de deux études s'inscrivant dans la démarche de développement durable promue par les axes prioritaires de l'action sociale des régimes de retraite complémentaire.

La première expérimentation porte sur une approche non médicamenteuse en établissement : l'ostéopathie. Cette étude menée selon un protocole scientifique doit vérifier l'apport qualitatif sur l'accompagnement des personnes âgées douloureuses et la prévention des risques musculo-squelettiques chez les personnels soignants.

La seconde expérimentation « La valorisation des investissements immatériels : le cas de la Responsabilité Sociétale des Entreprises », également menée selon un protocole scientifique vient enrichir la recherche action ADD'AGE menée de 2011 à 2013. En effet, il s'agit de mettre en exergue le lien de causalité entre les choix réalisés, axés sur le « prendre soin » tant des personnes accueillies au sein du parc médico-social Agirc-Arrco que des équipes qui y travaillent, et la performance des établissements. Les résultats de ces 2 recherches action feront l'objet d'une restitution en 2018.

Un réseau en transformation pour asseoir la pérennité du parc Agirc-Arrco

Les instances Agirc et Arrco ont adopté, en juin 2015, le scénario visant à regrouper sous une entité unique les compétences d'exploitation et de gestion patrimoniale de l'ensemble des établissements médico-sociaux et sanitaires Agirc-Arrco dont la gestion est dite « maîtrisée par les institutions de retraite complémentaire ». Ce scénario a été modélisé dans une feuille de route adoptée par les instances des fédérations en juin 2016 qui projette le parc Agirc-Arrco à l'horizon 2019 dans une organisation plus efficiente, au service des personnes accueillies dans les établissements, de leur famille et des personnels présents au quotidien. Cette nouvelle organisation se met progressivement en place et repose sur 2 réseaux en 2018 : APGEMS et BTP RMS (cf. schéma p. 23).

Le projet de transformation du pilotage des établissements a été confié à une équipe projet structurée en chantiers thématiques (immobilier et SCI, harmonisation des outils, réseau d'exploitation fiscalisé...) dont les travaux ont été menés par des chefs de chantiers des groupes pilotes Humanis, Malakoff Médéric et Pro-Btp.



© J.P. Rainaut

Témoignages

de trois des acteurs ayant activement participé aux chantiers menés en 2017 dans le cadre de la structuration du réseau APGEMS.

Le projet de création de la « SCI de la retraite complémentaire » répond à quels enjeux ?

Louis Bisson - Directeur du projet de transformation :

Il s'agit de doter l'ensemble des établissements médico-sociaux et sanitaires Agirc-Arrco d'un outil stable et viable dans la durée. La mise en œuvre de cette transformation doit permettre aux régimes et aux institutions – propriétaires des établissements – pilotes et gestionnaires de ces établissements de partager une vision commune en termes d'activités. Grâce au regroupement des moyens financiers et techniques, il deviendra plus facile de répondre à l'enjeu d'amélioration de la performance, que ce soit sur les plans de la gestion, de la trésorerie, des plans de maintenance, de la gestion de la dette, ou encore de la capacité à reproduire et à pérenniser l'outil de travail, les actions qualitatives et l'offre que constituent les établissements.

Par ailleurs, les régimes se dotent d'une capacité de poursuivre la modernisation du parc existant. La mutualisation permettra enfin au parc Agirc-Arrco d'être un acteur visible et reconnu du secteur médico-social.

Quels sont les principaux travaux réalisés en 2017 ?

Laurent Metzinger - chef de chantier SCI :

Dès septembre 2016, différents chantiers ont mobilisé plusieurs équipes et nécessité la participation de tous les acteurs. Les trois pôles de pilotage (Humanis, Malakoff Médéric et PRO BTP) ont lancé des chantiers afin d'étudier les aspects techniques, financiers, fiscaux et juridiques préalables à la fusion des sociétés. La coopération des services des institutions était indispensable, notamment en termes de délibérations, de production de données financières, comptables et juridiques. Cet important travail de collecte d'informations a abouti à la constitution d'une abondante base de données, unique, partageable et commune à toutes les institutions, permettant aux experts de mener à bien leur travail et de rendre leurs conclusions. Une fois le calendrier du processus de transformation établi, c'est-à-dire le calendrier au cours duquel devaient se tenir les assemblées générales des SCI concernées permettant d'engager, au niveau de chacune d'entre elles, le processus de fusion, l'ensemble des institutions ont été consultées pour approbation des actes juridiques, qu'elles soient gérantes de SCI ou simplement associées. Au 21 décembre 2017, le processus a été achevé et la SCI, en activité au 1^{er} janvier 2018, est dotée, selon ses statuts, d'une assemblée générale de l'ensemble de ses associés actionnaires avec une gérance.

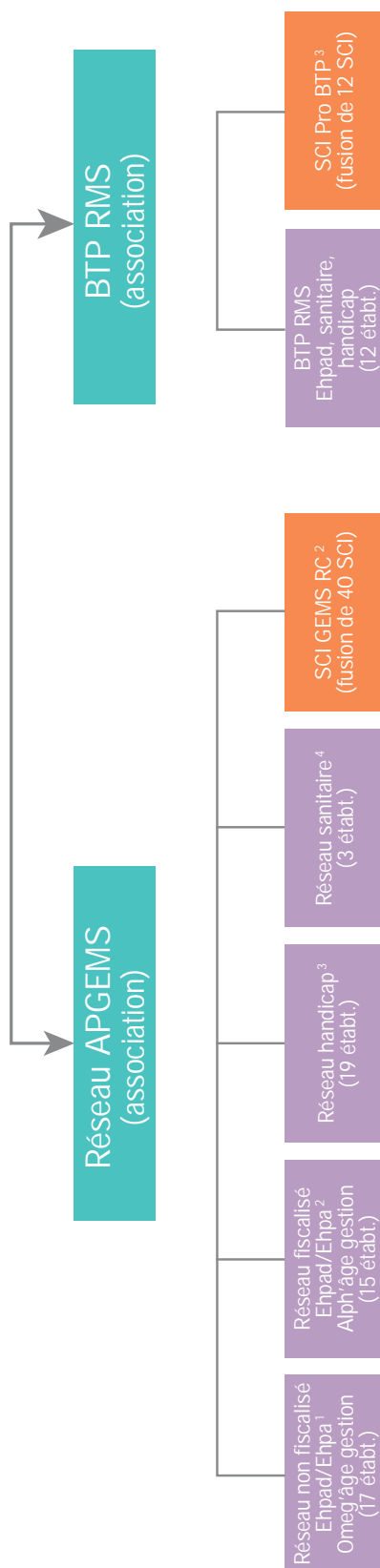
Quelles sont les caractéristiques du réseau Alph'âge gestion ?

Yann Menez - Chef de chantier Réseau fiscalisé :

Le réseau Alph'âge regroupe les établissements du parc dont la gestion était auparavant assurée par un organisme fiscalisé (SAS, UES ou association fiscalisée). Le réseau comprend à la fois une association regroupant les détenteurs des titres issus de la fusion de ces organismes (l'Association de gestion des Résidences Alph'âge) ainsi que la SAS Alph'âge gestion qui assure la gestion et l'administration des établissements proprement dits. Différents établissements d'accueil de personnes âgées sont représentés au sein du réseau Alph'âge : des résidences senior, des résidences autonomie et des établissements pour personnes en perte d'autonomie (Ehpad).

Structuration du parc Agirc-Arrco à l'horizon 2019

Voies de mutualisation et de rapprochement présentées aux instances Agirc-Arrco au plus tard le 30 juin 2019



¹ Constitué en 2016

² Constitué au 01/01/2018

³ En cours de création en 2018

⁴ À constituer en 2019

2 | Les ressources et dépenses de l'action sociale

2.1 LES RESSOURCES	25
Les dotations sociales	
Les ressources	
2.2 LES DÉPENSES	26
Aides individuelles	
Financements collectifs	
Actions mutualisées	
Actions de service	
Fonctions supports et transverses	
2.3 LES RÉSULTATS, RÉSERVES ET DISPONIBILITÉS	29
Résultats	
Réserves et disponibilités	
2.4 LES DÉPENSES RELATIVES AUX ORIENTATIONS PRIORITAIRES	30
Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles	
Donner les clés du bien vieillir	
Aider les aidants familiaux	
Accompagner le grand âge en perte d'autonomie	

Ces données sont issues de l'utilisation des fonds sociaux (hors entités périphériques) qui résultent des comptes des 11 institutions Agirc, 18 institutions Arrco ainsi que des fédérations Agirc et Arrco. Les chiffres de 2016 tiennent compte d'une inflation de 1 %.

2.1 LES RESSOURCES

Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels.

Les dotations sociales

Les dotations sociales s'élèvent à 350,1 M€. Elles sont composées de deux éléments :

- les dotations sociales des institutions (hors action sociale mutualisée) = 314,3 M€
- les dotations sociales mutualisées = 35,8 M€

Ces dernières servent exclusivement à la mise en œuvre du socle commun.

Les ressources

Comme prévu par l'accord du 30 octobre 2015, les dotations sociales s'élèvent en 2017 à 350,1 millions d'euros. À celles-ci s'ajoutent les produits financiers et exceptionnels qui portent le montant des ressources totales à 445 millions d'euros, en baisse de 1,8 %. Les ressources totales comprennent la compensation des charges pour compte de tiers.

	2017 en M€	2016 en M€ constants	2015 en M€ constants
Dotations sociales	350,1	360,8	368,9
Charges d'exploitation	371,8	350,7	348,6
Charges totales	436,6	396,2	385,6
Ressources totales	445,0	453,1	459,5
Charges d'exploitation/Dotations sociales	106 %	97 %	94 %
Charges totales/Dotations sociales	125 %	110 %	105 %
Charges totales/Ressources totales	98 %	87 %	84 %

Poids des dotations par rapport aux ressources totales (en %)

	2017 en M€	2016 en M€ constants	2015 en M€ constants
Dotations sociales	350,1	360,8	368,9
Ressources totales	445,0	453,1	459,5
Poids des dotations par rapport aux ressources totales	79 %	80 %	80 %

2.2 LES DÉPENSES

Le total des dépenses comprend les différentes formes d'interventions sociales (les aides individuelles, les financements collectifs, les actions mutualisées, les actions de service), ainsi que les fonctions supports et transverses.

Les dépenses totales consacrées à l'action sociale en 2017 s'élèvent à 436,6 millions d'euros, en augmentation de 10,2 %. Parmi les charges d'exploitation, 330,1 M€ sont directement liées aux interventions sociales. Les autres charges correspondent à des missions pour le compte de tiers donnant lieu à compensation équivalente. Ainsi, les dépenses analysées ci-après représentent l'activité sociale.

Aides individuelles

Les aides individuelles comprennent toute aide financière directement versée à la personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une « dette ») expressément formalisée par une demande. Une étude préalable de la situation individuelle de la personne est indispensable pour être comptabilisée en aide financière individuelle. Les charges de personnel comptabilisées correspondent au temps passé à l'évaluation des demandes d'aides.

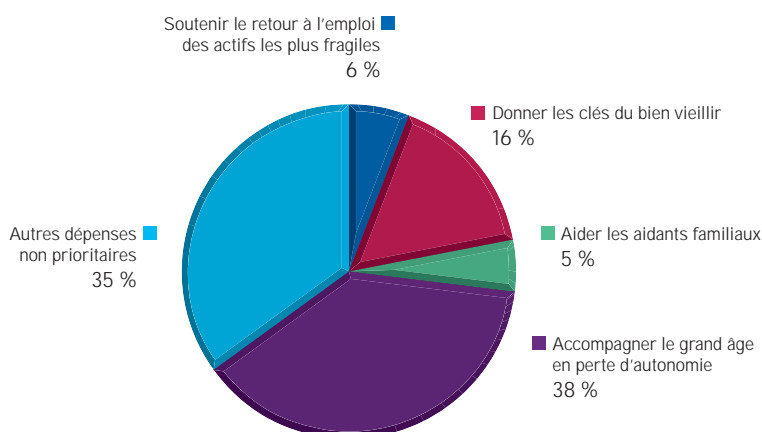
Tout comme les années antérieures, les aides individuelles continuent de diminuer (- 9 % en 2017) et concernent tous les postes ainsi que les charges de personnel avec 28 ETP de moins en 2017 qu'en 2016. La majorité des groupes ont diminué cette forme d'intervention.

	2017 en M€	2016 en M€ constants	Évolution 2017/2016
Aides financières individuelles	57,1	62,6	- 9 %
dont :			
aides prioritaires	37,1	37,5	
aides non prioritaires	20,0	25,2	

Le nombre de bénéficiaires a été réduit de 1 % par rapport à 2017

	2017	2016
Nombre de bénéficiaires	63 044	63 710

Répartition des principales aides individuelles (en %)



Financements collectifs

Les financements collectifs comprennent les participations financières et les prestations en nature, soit :

- toute somme versée à un organisme avec ou sans contrepartie de service (convention de service) et n'entrant pas dans le champ dit mutualisé,
- les sommes versées pour le financement des travaux de construction ou de rénovation des établissements médico-sociaux et sanitaires, dont les institutions sont propriétaires (au travers d'associations, de SCI...).

Dans cette rubrique des financements collectifs, entrent également le financement des organismes auxquels sont sous-traités l'étude de dossiers individuels ou le financement des plateformes ECO ou autres prestataires de services (lorsque le personnel est extérieur à l'IRC).

Les financements collectifs représentent 160,4 M€ en 2017 en augmentation de 6,1 %. Cette augmentation

porte principalement sur le soutien au retour à l'emploi des actifs les plus fragiles + 5,1 M€ l'aide aux aidants familiaux + 4,4 M€ (cette augmentation est due à la mise en place d'un site internet qui a favorisé l'émergence de solutions permettant aux aidants de préserver leur vie personnelle et professionnelle au détriment de soutiens psychologiques), donner les clés du bien vieillir + 1,9 M€ (augmentation du nombre de sorties organisées à destination des retraités). Les charges de personnel augmentent avec 13,3 ETP en plus en 2017 qu'en 2016.

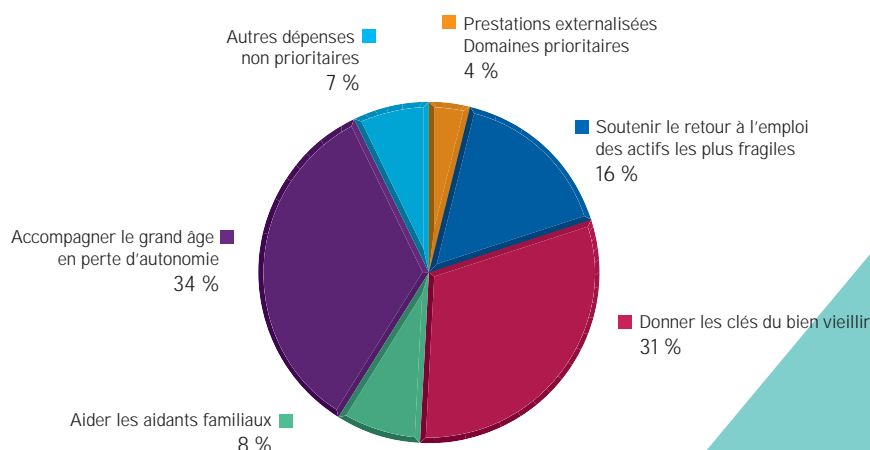
En revanche, l'accompagnement du grand âge en établissement baisse de 9,9 M€ expliqué en partie par une subvention passée en 2016 par un groupe pour un montant de 8 M€ non reconduite en 2017.

Les droits réservataires représentent 31,5 M€, en augmentation de 2,2 M€ par rapport à 2016.

	2017 en M€	2016 en M€ constants	Évolution 2017/2016
Financements Collectifs	160,4	151,1	6,1 %
dont :			
financements collectifs prioritaires	149,8	142,4	5,2 %
financements collectifs non prioritaires	10,6	8,7	
dont % de financements prioritaires	93,4 %	94,2 %	5,2 %

	2017	2016
Nombre de bénéficiaires	710 585	664 211

Répartition des principaux financements collectifs (en %)



Actions mutualisées

Les actions mutualisées sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations.

Les actions mutualisées stagnent en 2017 malgré une baisse de l'AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE (-0,8 M€)

et sur le parc propriété axe qualitatif et optimisation avec la fin du financement mutualisé des entités de pilotage (-0,8 M€). Le montant des actions mutualisées baissent de 1 M€ alors que les prestations en nature augmentent de 1 M€ avec +15,7 ETP en 2017 par rapport à 2016.

	2017 en M€	2016 en M€ constants	Évolution 2017/2016
Actions mutualisées	28,1	28,1	0,2 %

	2017	2016
Nombre de bénéficiaires	135 672	138 517

Actions de service

Les actions de service se définissent comme les interventions à caractère individuel, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes : soutien du retour à l'emploi des actifs les plus fragiles, accompagnement des situations de vulnérabilité pour les retraités, prévention avancée en âge/préparation retraite, soutien à domicile, accompagnement handicap, mission éco-hébergement, animation réseau de bénévoles et promotion pour l'engagement social des

retraités, aide aux aidants hors actions mutualisées, autres actions de service non prioritaires.

Les actions de service continuent de diminuer en 2017 : - 7,1 %. La baisse porte globalement sur toutes les missions à l'exception de la préparation à la retraite et l'accompagnement du handicap. Elle traduit la diminution des charges de personnel avec 19 ETP de moins en 2017 qu'en 2016.

La plus forte baisse se situe sur l'accompagnement des situations de vulnérabilité pour les retraités (- 15 % en 2017).

	2017 en M€	2016 en M€ constants	Évolution 2017/2016
Actions de service	18,1	19,5	- 7,1 %

	2017	2016
Nombre de bénéficiaires	185 511	194 171

Les fonctions supports et transverses

Elles comprennent les frais de fonctionnement liés aux interventions sociales et frais spécifiques des commissions sociales. Elles sont en baisse de 1,8 % en 2017 notamment sur les frais spécifiques des commissions

sociales liés à la baisse des ETP internes dédiés à l'organisation des instances et baisse des frais de tenue des Instances pour un groupe.

	2017 en M€	2016 en M€ constants	Évolution 2017/2016
Total des fonctions supports et transverses	66,4	67,6	- 1,8 %
Fonctions supports et transverses	53,6	56,3	- 5 %
Frais de fonctionnement	12,8	11,3	
dont les frais spécifiques commissions sociales	1,3	1,5	

2.3 LES RÉSULTATS, RÉSERVES ET DISPONIBILITÉS

Résultats

Les résultats comprennent les résultats d'exploitation, financiers et exceptionnels des institutions de retraite complémentaire et des fédérations.

Une campagne d'expertise immobilière en 2017 liée à la création de la SCI GEMS RC pour le parc médico-social a amené à constater des dépréciations comptables en

application des règles financières Agirc-Arrco, expliquant la baisse des résultats financiers en 2017.

Les résultats exceptionnels diminuent du fait de subventions accordées par les fédérations pour réaliser des travaux d'extension et de rénovation dans des établissements du parc Agirc-Arrco.

Résultat des fonds sociaux	2017 en M€	2016 en M€ constants	Évolution 2017/2016
Exploitation	6,5	36,5	46,9
Financiers	3,4	8,2	15,3
Exceptionnels	- 1,5	12,3	11,6
Résultat de l'exercice	8,4	57,0	73,9

Réserves et disponibilités

Au 31 décembre 2017, les réserves de fonds social s'élèvent à 1 323,1 M€. Elles comprennent l'ensemble des actifs immobilisés liés aux activités médico-sociales et sanitaires (> 700 M€). Les réserves baissent légèrement

cette année du fait du moindre résultat de l'exercice.

Les disponibilités à long terme correspondent à 16,55 mois de charges totales.

	2017 en M€	2016 en M€ constants	2015 en M€ constants
Réserve d'action sociale au 01/01	1 135,0	1 105,0	1 050,4
Réserve d'action sociale mutualisée au 01/01	179,6	165,8	147,9
Résultat de l'exercice	8,4	57,0	73,9
Réserves au 31/12	1 323,1	1 327,8	1 272,2
Disponibilités à long terme (toutes créances et dettes)	602,3	584,1	518,7
Disponibilités à long terme en mois de charges	16,55	17,69	16,14

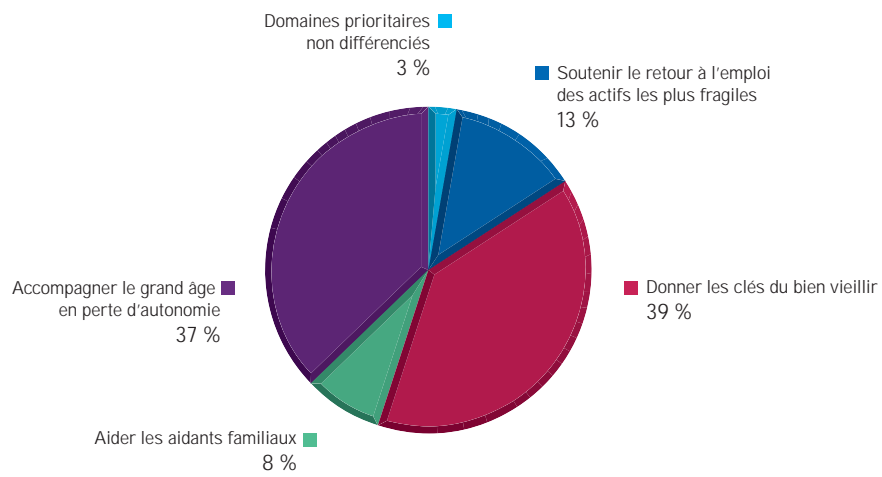
2.4 LES DÉPENSES RELATIVES AUX ORIENTATIONS PRIORITAIRES

En 2017, les dépenses consacrées aux orientations prioritaires représentent 291,9 M€ en augmentation de 3,2 % et atteignent 83,4 % des dotations sociales.

L'objectif d'atteindre 80 % à l'horizon 2018 des dépenses consacrées aux orientations prioritaires est atteint en 2017.

	2017 en M€	2016 en M€
Dépenses consacrées aux orientations prioritaires (incluant les prestations en nature et les frais de fonctionnement)	291,9	282,9
dont :		
• Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles	38,7	31,4
• Donner les clés du bien vieillir	114,3	111,4
• Aider les aidants familiaux	22,0	17,7
• Accompagner le grand âge en perte d'autonomie	109,4	115,2
• Domaine prioritaire non différencié	7,5	7,2
Pourcentage d'utilisation des dotations sociales dans les domaines prioritaires	83,4 %	79,2 %

Dépenses consacrées aux orientations prioritaires (en %)



Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles

On trouve sous cette rubrique, tout d'abord, le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles, c'est à-dire les chômeurs de longue durée. Cet axe se traduit pour le socle commun par l'activité des Espaces Emploi, structures qui accompagnent des chômeurs en difficulté selon le modèle défini (cf p. 9).

Le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment psychique, constitue le deuxième volet de cette orientation. Il s'agit de proposer des solutions appropriées constituant un levier en associant le

soutien aux personnes en difficultés et leur accompagnement dans le maintien ou l'accès à l'emploi.

Au total, les engagements dans ce domaine en 2017 s'élèvent à 38,7 M€ en hausse de 23,1 % par rapport à 2016 et représentent 11 % de la dotation sociale. L'augmentation est due à la montée en charge de cette orientation qui porte sur tous les postes et avec l'ouverture de deux nouveaux Espaces Emploi en 2017 et notamment : aides individuelles, financements collectifs et actions mutualisées.

SOUTENIR LE RETOUR À L'EMPLOI DES ACTIFS LES PLUS FRAGILES	2017	2016	Évolution 2017/2016	% des dotations sociales
Aides individuelles en euros	3 319 526	2 930 942	13,26 %	0,9 %
Retour à l'emploi	2 352 827	2 047 249	14,93 %	
Recherche et maintien dans l'emploi pour des personnes en situation de handicap	235 441	181 617	29,64 %	
Prestations en nature	731 258	702 076	4,16 %	
Financements collectifs en euros	26 476 995	20 457 797	29,42 %	7,6 %
Retour à l'emploi	21 562 111	16 776 991	28,52 %	
Recherche et maintien dans l'emploi pour des personnes en situation de handicap	2 468 259	1 965 483	25,58 %	
Prestations en nature	2 446 625	1 715 323	42,63 %	
Actions mutualisées en euros	611 105	297 217	105,61 %	0,2 %
Emploi, espaces emploi	179 920	95 448	88,50 %	
Prestations en nature	431 185	201 769	113,70 %	
Actions de service en euros	1 851 096	2 156 537	- 14,16 %	0,5 %
Prestations en nature	1 851 096	2 156 537	- 14,16 %	
Fonctions supports et transverses en euros	6 412 232	5 578 277	14,95 %	1,8 %
Total en euros	38 670 953	31 420 770	23,07 %	11,0 %

Donner les clés du bien vieillir

La prévention en gérontologie concerne toutes les actions favorisant le bien vieillir dans une approche de prévention primaire. S'ajoutent les actions mises en place dans ce domaine par les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco, financées sur les dotations sociales mutualisées.

Les institutions de retraite complémentaire mènent également des actions de préparation à la retraite et des journées d'information sur la prévention.

Au total, les engagements dans ce domaine en 2017 représentent 114,3 M€ en hausse de 2,7 % par rapport à 2016 soit 32,7 % de la dotation sociale. Cette hausse porte sur les financements collectifs sur les postes accompagnement dans la prévention de la vulnérabilité, soutien à la recherche et développement et les prestations en nature c'est-à-dire les charges de personnel liées à ces activités.

DONNER LES CLÉS DU BIEN VIEILLIR	2017	2016	Évolution 2017/2016	% des dotations sociales
Aides individuelles en euros	9 116 899	10 028 204	- 9,09 %	2,6 %
Bilan de prévention	402	380 410	- 99,89 %	
Préparation à la retraite	34 836	44 444	- 21,62 %	
Accompagnement dans la prévention de la vulnérabilité	5 543 623	5 380 822	3,03 %	
Anticiper le bien vieillir au domicile	325 866	722 479	- 54,90 %	
Prestations en nature	3 212 171	3 500 050	- 8,22 %	
Financements collectifs en euros	49 987 723	46 054 971	8,54 %	14,3 %
Bilan de prévention	15 460 903	15 830 408	- 2,33 %	
Actions d'information / formation préventive liées à l'avancée en âge	8 359 375	8 442 800	- 0,99 %	
Préparation à la retraite	2 992 087	2 971 036	0,71 %	
Activités d'utilité sociale (lien social)	5 660 686	6 064 588	- 6,66 %	
Accompagnement dans la prévention de la vulnérabilité	6 681 238	5 467 144	22,21 %	
Soutien à la recherche et développement	3 273 510	1 395 172	134,63 %	
Prestations en nature	7 559 924	5 883 823	28,49 %	
Actions mutualisées en euros	16 909 129	16 903 927	0,03 %	4,8 %
SORTIR PLUS	14 201 488	14 178 651	0,16 %	
Réseau CRCAS labellisé - Prévention	272 995	255 050	7,04 %	
Pilotage	58 967	100 307	- 41,21 %	
Santé en mouvement	49 963	75 782	- 34,07 %	
Centres de prévention Bien vieillir Agirc Arrco : études + doctorant	156 184	252 290	- 38,09 %	
Prestations en nature	2 169 532	2 041 847	6,25 %	
Actions de service en euros	10 554 410	11 013 305	- 4,17 %	3,0 %
Prestations en nature	10 554 410	11 013 305	- 4,17 %	
Fonctions supports et transverses en euros	27 778 768	27 386 159	1,43 %	7,9 %
Total en euros	114 346 929	111 386 567	2,66 %	32,7 %

Aider les aidants familiaux

L'aide aux aidants est l'une des orientations prioritaires de l'action sociale 2014-2018 et recouvre plusieurs volets. Le 1^{er} axe stratégique vise à préserver la vie personnelle et professionnelle des aidants familiaux, en s'appuyant notamment sur l'action des centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco.

Il part du constat que les besoins des aidants ne sont pas les mêmes que ceux des aidés, et les solutions existantes sont très différenciées et diverses. Il existe encore un décalage entre les attentes des aidants en termes d'aides

et les prestations existantes ou connues y compris en terme de répit.

Le 2^e axe vise à rompre l'isolement et faciliter l'accès aux solutions de répit dont l'une des illustrations est le Village Vacances Répit Familles® qui a ouvert ses portes en Touraine, en octobre 2014.

Le 3^e axe vise à proposer des soutiens psychologiques. Au total, les engagements dans le domaine « Aider les aidants familiaux » en 2017 sont de 22 M€ en hausse de 24 % par rapport à 2016 et représentent 6,3 % de la dotation sociale.

L'augmentation est due à la montée en charge de cette

AIDER LES AIDANTS FAMILIAUX	2017	2016	Évolution 2017/2016	% des dotations sociales
Aides individuelles en euros	2 674 533	2 263 248	18,17 %	0,8 %
Favoriser l'émergence de solutions permettant aux aidants de préserver leur vie personnelle et professionnelle	592 074	378 625	56,37 %	
Solutions de répit en faveur des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie	915 021	840 037	8,93 %	
Solutions de répit en faveur des aidants de personnes en situation de handicap	466 776	385 117	21,20 %	
Soutien psychologique en faveur des aidants	519	820	- 36,71 %	
Prestations en nature	700 143	658 648	6,30 %	
Financements collectifs en euros	12 564 254	8 082 388	55,45 %	3,6 %
Favoriser l'émergence de solutions permettant aux aidants de préserver leur vie personnelle et professionnelle	5 972 847	3 209 146	86,12 %	
Solutions de répit en faveur des aidants des personnes âgées en perte d'autonomie	2 484 175	878 455	182,79 %	
Solutions de répit en faveur des aidants des personnes en situation de handicap	1 417 385	1 180 418	20,07 %	
Soutien psychologique en faveur des aidants	281 750	227 173	24,02 %	
Soutien à la recherche et développement	969 940	1 199 827	- 19,16 %	
Prestations en nature	1 438 157	1 387 370	3,66 %	
Actions mutualisées en euros	677 087	696 055	- 2,73 %	0,2 %
Aide aux aidants (hors CRCAS)	21 900	64 320	-65,95 %	
Réseau CRCAS labellisé - Aidants	106 444	48 466	119,63 %	
Prestations en nature	548 743	583 269	- 5,92 %	
Actions de service en euros	1 314 337	1 595 856	- 17,64 %	0,4 %
Prestations en nature	1 314 337	1 595 856	- 17,64 %	
Fonctions supports et transverses en euros	4 762 621	5 092 255	- 6,47 %	1,4 %
Total en euros	21 992 833	17 729 802	24,04 %	6,3 %

orientation qui est répartie sur la majorité des rubriques et particulièrement sur les financements collectifs + 55,5 % en 2017 et les rubriques « favoriser l'émergence de solutions permettant aux aidants de préserver leur vie personnelle et professionnelle » et « solutions de répit en faveur des aidants des personnes âgées en perte d'autonomie ».

Accompagner le grand âge en perte d'autonomie

Cette orientation comprend plusieurs axes stratégiques :

- proposer des solutions adaptées à la personne dans son lieu de vie ordinaire,
- soutenir l'émergence de nouvelles solutions d'hébergement,
- renforcer la mission Orizea (ex : ECO-Hébergement)

et consolider les partenariats nécessaires à cette mission, – pour le parc propriété, définir les axes qualitatifs et les conditions d'optimisation à mettre en oeuvre.

Au total, les engagements dans ce domaine prioritaire « vie en établissement » en 2017 se situent à 63,6 M€ en baisse de 8,5 % par rapport à 2016 et représentent 18,2 % de la dotation sociale. La baisse se situe sur les financements collectifs -14 %, plus précisément l'hébergement en établissement pour personnes âgées. En effet, en 2016, un groupe avait accordé des subventions pour 8 M€ pour effectuer des travaux dans ses établissements en propriété conformément à l'autorisation délivrée par les fédérations.

ACCOMPAGNER LE GRAND ÂGE EN PERTE D'AUTONOMIE : VIE EN ÉTABLISSEMENT	2017	2016	Évolution 2017/2016	% des dotations sociales
Aides individuelles en euros	4 497 077	4 331 070	3,83 %	1,3 %
Hébergement en établissement	3 016 751	2 928 384	3,02 %	
Structure d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes (+ 40 ans)	47 289	163 936	- 71,15 %	
Solution alternative à l'hébergement	199 136	133 866	48,76 %	
Prestations en nature	1 233 900	1 104 885	11,68 %	
Financements collectifs en euros	46 127 473	53 623 303	- 13,98 %	13,2 %
Hébergement en établissement : permanent ou temporaire propriété Agirc-Arrco	3 220 480	11 695 159	- 72,46 %	
Hébergement en établissement : permanent ou temporaire hors propriété Agirc-Arrco	4 935 705	6 989 352	- 29,38 %	
Structure d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes propriété Agirc-Arrco (+ 40 ans)	70 134	678 785	- 89,67 %	
Structure d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes hors propriété Agirc-Arrco (+ 40 ans)	3 941 209	2 532 394	55,63 %	
Droits réservataires personnes âgées et personnes handicapées	31 529 221	29 072 733	8,45 %	
Prestations en nature	2 430 725	2 654 879	-8,44 %	
Actions mutualisées en euros	1 902 680	2 026 174	-6,09 %	0,5 %
Entité de pilotage - Parc propriété	58 269	818 279	-92,88 %	
Partenariats droits réservataires - garantie minimale	83 469	-953	- 8858,55 %	
Prestations en nature	1 760 942	1 208 848	45,67 %	
Actions de service en euros	1 920 167	1 635 157	17,43 %	0,5 %
Prestations en nature	1 920 167	1 635 157	17,43 %	
Fonctions supports et transverses en euros	9 207 601	7 897 798	16,58 %	2,6 %
Total en euros	63 654 999	69 513 502	- 8,43 %	18,2 %

Partenariat en droits réservataires

En 2017, les institutions ont réservé 763 places/logements tout secteur d'activité confondu (Ehpad/Résidence autonomie/Habitat regroupé) contre 705 places/logements en 2016 en augmentation de 8,2 %. Cette augmentation est à corrélérer à l'ouverture de la procédure d'investissement, depuis 2016, à d'autres formes d'hébergement et d'habitat dédiées aux personnes âgées autonomes en sus de l'investissement au sein des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes. Pour ce dernier secteur d'activité, l'investissement avait fortement ralenti au vu des nouvelles modalités législatives d'autorisation depuis 2009.

Le nombre de jours financés en accueil de jour est de 120 jours en 2017 au lieu de 1 920 jours en 2016. Ce chiffre s'explique : un seul projet d'accueil de jour diffusé en 2017. Au total, le montant des investissements en droits réservataires pour les personnes âgées et handicapées est de 31,5 M€ en 2017 en augmentation de 8,5 % par rapport à 2016.

Les engagements dans le domaine du « grand âge en perte d'autonomie : vie à domicile » en 2017 sont de 45,7 M€ en stagnation par rapport à 2016 et représentent 13,1 % de la dotation sociale. Il est tout de même constaté une augmentation des financements collectifs de 15,6 % compensé par une baisse des actions de service -12 %.

ACCOMPAGNER LE GRAND ÂGE EN PERTE D'AUTONOMIE : VIE AU DOMICILE	2017	2016	Évolution 2017/2016	% des dotations sociales
Aides individuelles en euros	17 498 625	17 532 360	- 0,19 %	5,0 %
Autonomie des personnes handicapées vieillissantes (+ 40 ans)	1 361 320	1 391 525	- 2,17 %	
Charges de logement	2 695 412	3 329 551	- 19,05 %	
Soutien à la personne âgée	6 313 571	5 379 662	17,36 %	
Adaptation de l'habitat	2 274 743	1 576 237	44,31 %	
Soutenir l'émergence de nouvelles solutions d'hébergement	1 605	4 928	- 67,43 %	
Prestations en nature	4 851 974	5 850 458	- 17,07 %	
Financements collectifs en euros	8 505 815	7 356 922	15,62 %	2,4 %
Autonomie des personnes handicapées vieillissantes (+ 40 ans)	1 089 050	955 804	13,94 %	
Soutien à la personne âgée	3 364 311	2 919 053	15,25 %	
Adaptation de l'habitat	1 559 708	646 728	141,17 %	
Soutenir l'émergence de nouvelles solutions d'hébergement	335 043	1 061 233	-68,43 %	
Soutien à la recherche et développement	838 000	437 550	91,52 %	
Prestations en nature	1 319 703	1 336 555	-1,26 %	
Actions mutualisées en euros	7 436 896	7 414 705	0,30 %	2,1 %
BIEN CHEZ MOI	1 315 449	1 056 099	24,56 %	
AIDE A DOMICILE MOMENTANÉE	5 140 728	5 896 084	-12,81 %	
Logement adapté	0	0		
ECO-Hébergement	319 721	0		
Prestations en nature	660 998	462 522	42,91 %	
Actions de service en euros	1 887 316	2 145 213	- 12,02 %	0,5 %
Prestations en nature	1 887 316	2 145 213	- 12,02 %	
Fonctions supports et transverses en euros	10 378 600	11 230 153	- 7,58 %	3,0 %
Total en euros	45 707 252	45 679 353	0,06 %	13,1 %

Total Agric-Arrco	ETP nets	INTERVENTIONS SOCIALES FINANCIÈRES ET PAR NATURE						FONCTIONS SUPPORTS ET TRANSVERSES					2016 retraitée	Évolution 2017/2016 en %
		Interventions sociales financières retraitées	Droits réservés	Prestations en nature	Total interventions sociales financières et par nature retraitées	Frais de fonctionnement liés aux interventions sociales	Frais spécifiques commissions sociales	Déversement des supports sur les métiers	Total fonctions supports et transverses	Total dépenses de l'action sociale				
		A	B	C	D=A+B+C	E	F	G	H=E+F+G	I=D+H				
Actions mutualisées retraitées	70,19	22 441 K€		5 677 K€	28 118 K€	1 369 K€		4 988 K€	6 357 K€	34 475 K€	32 479 K€	6,1 %		
Aides financières individuelles	191,47	41 823 K€		15 311 K€	57 134 K€	3 426 K€		15 529 K€	18 955 K€	76 089 K€	83 117 K€	- 8,5 %		
Financements collectifs	191,48	112 274 K€	31 529 K€	16 575 K€	160 378 K€	3 418 K€		14 260 K€	17 678 K€	178 056 K€	166 463 K€	7,0 %		
Actions de service	218,87	0		18 125 K€	18 125 K€	4 599 K€		18 779 K€	23 377 K€	41 503 K€	43 623 K€	- 4,9 %		
Total métiers de l'action sociale	672,01	176 538 K€	31 529 K€	55 687 K€	263 754 K€	12 811 K€	0 K€	53 556 K€	66 367 K€	330 122 K€	325 682 K€	1,4 %		
Asp-1. Pilotage	51,21					6 472 K€		- 6 472 K€						
Asp-2. Management	37,14					4 554 K€		- 4 554 K€						
Asp-3. Commissions sociales	16,47					1 787 K€	1 306 K€	- 3 093 K€						
Asp-3.1 Organisation des commissions sociales	9,16					1 005 K€	723 K€	- 1 728 K€						
Asp-3.2 Administration des commissions sociales	7,31					782 K€	583 K€	- 1 365 K€						
Total pilotage / management de l'action sociale	104,82					12 814 K€	1 306 K€	- 14 120 K€						
Informatique (moe)	28,46					11 527 K€		- 11 527 K€						
Maîtrise d'ouvrage (moe)	14,44					1 928 K€		- 1 928 K€						
Communication	22,85					4 473 K€		- 4 473 K€						
Finances	26,58					3 404 K€		- 3 404 K€						
Moyens généraux et logistique	48,26					9 809 K€		- 9 809 K€						
Ressources humaines	20,77					2 914 K€		- 2 914 K€						
Pilotage	14,48					1 989 K€		- 1 989 K€						
Direction générale	15,33					3 392 K€		- 3 392 K€						
Total activités supports	191,17					39 436 K€		- 39 436 K€						
Total fonctions supports et transverses	295,99					52 250 K€	1 306 K€	- 53 556 K€						
TOTAL DÉPENSES DE L'ACTION SOCIALE	968,00 ETP	176 538 K€	31 529 K€	55 687 K€	263 754 K€	65 061 K€	1 306 K€	- 0 K€	66 367 K€	330 122 K€	325 682 K€	1 %		

3 | Annexes

Aides individuelles	39
Financements collectifs	40
Actions mutualisées	41
Actions de service	42
Études et guides	43
Établissements du parc Agirc-Arrco 2017	44
Vision de l'action sociale par groupe et par institution disponible en « tiré à part »	

Aides individuelles

	2017						2016 en € constants		Évolution 2017/2016	
	Cotisants			Allocataires			2017 en €	2016 en € constants	Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant en €	Nombre de bénéficiaires	Montant en €	Nombre de bénéficiaires	Montant en €			Évolution en nombre	Évolution en montant
AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES										
SOUTENIR LE RETOUR À L'EMPLOI DES ACTIFS LES PLUS FRAGILES	5 252	2 575 548	14	12 720		2 588 268	2 251 155	1 779	337 113	
Renforcer, en complémentarité des autres acteurs sociaux, le retour à l'emploi dans des situations de fragilité	5 038	2 352 827	0	0		2 352 827	2 067 722	1 734	285 105	
Favoriser l'accès et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap	214	222 721	14	12 720		235 441	183 433	45	52 008	
DONNER LES CLÉS DU BIEN VIEILLIR	2 717	2 530 890	4 181	3 373 838		5 904 728	6 593 436	- 1 203	- 688 708	
AIDER LES AIDANTS FAMILIAUX	1 317	638 366	1 890	1 336 024		1 974 390	1 620 646	708	353 744	
ACCOMPAGNER LE GRAND ÂGE EN PERTE D'AUTONOMIE	1 459	1 054 903	25 037	14 854 925		15 909 828	15 057 169	1 920	852 659	
VIE EN ÉTABLISSEMENT (personnes âgées ou personnes en situation de handicap et vieillissantes)	3	5 700	2 042	3 257 477		3 263 177	3 258 447	-112	4 729	
VIE AU DOMICILE	1 456	1 049 203	22 995	11 597 449		12 646 651	11 798 721	2 032	847 930	
TOTAL AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES PRIORITAIRES	10 745	6 799 707	31 122	19 577 507		26 377 214	25 522 405	3 204	854 809	
TOTAL AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES NON PRIORITAIRES	14 223	10 095 344	6 954	5 350 606		15 445 949	19 673 766	-3 870	- 4 227 817	
TOTAL AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES	24 968	16 895 050	38 076	24 928 113		41 823 163	45 196 171	-666	- 3 373 008	
Prestations en nature				15 310 644		15 310 644	17 446 574		- 2 135 930	
TOTAL AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES ET PAR NATURE (cotisations + allocations)				57 133 807		57 133 807	62 642 745		- 5 508 938	

Financements collectifs

	2017		2016		Évolution 2017/2016	
	Nombre de bénéficiaires	Montant en €	Nombre de bénéficiaires	Montant en € constant	en nombre	en montant
FINANCEMENTS COLLECTIFS						
SOUTENIR LE RETOUR À L'EMPLOI DES ACTIFS LES PLUS FRAGILES	13 162	24 030 370	12 827	18 929 899	335	5 100 471
Renforcer, en complémentarité des autres acteurs sociaux, le retour à l'emploi dans des situations de fragilité	12 048	21 562 111	10 265	16 944 761	1 783	4 617 349
Favoriser l'accès et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap	1 114	2 468 259	2 562	1 985 138	- 1 448	483 121
DONNER LES CLÉS DU BIEN VIEILLIR	387 702	42 427 799	389 660	40 572 859	- 1 958	1 854 940
Renforcer les démarches de prévention primaire et en développer l'accès aux actifs de plus de 50 ans	127 123	23 820 278	153 837	24 515 940	- 26 714	- 695 662
Promouvoir ou encourager l'engagement social des retraités	197 380	8 652 773	187 143	9 125 980	10 237	- 473 207
Développer des actions destinées à lutter contre la vulnérabilité liée à l'avancée en âge	61 494	6 681 238	45 151	5 521 815	16 343	1 159 422
Soutien à la recherche et développement	1 705	3 273 510	3 529	1 409 123	- 1 824	1 864 387
AIDER LES AIDANTS FAMILIAUX	100 421	11 126 097	49 632	6 761 968	50 789	4 364 129
ACCOMPAGNER LE GRAND ÂGE EN PERTE D'AUTONOMIE	24 151	19 353 639	27 384	28 195 218	- 3 233	- 8 841 578
VIE EN ÉTABLISSEMENT (personnes âgées ou personnes en situation de handicap et vieillissantes)	3 553	12 167 528	3 273	22 114 647	280	- 9 947 119
VIE AU DOMICILE	20 599	7 186 112	24 111	6 080 571	- 3 513	1 105 541
PRESTATIONS EXTERNALISÉES - DOMAINES PRIORITAIRES	135 935	5 347 281	136 497	4 559 076	- 562	788 205
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF PRIORITAIRE	661 370	102 285 186	616 000	99 019 020	45 371	3 266 166
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE	49 215	9 988 736	48 211	8 222 478	1 004	1 766 257
TOTAL FINANCEMENTS COLLECTIFS	710 585	112 273 922	664 211	107 241 498	46 375	5 032 424
Prestations en nature		16 574 688		14 493 843		2 080 846
Droits réservés		31 529 221		29 363 461		2 165 761
TOTAL FINANCEMENTS COLLECTIFS ET PAR NATURE		160 377 831		151 098 801		9 279 030

Actions mutualisées

ACTIONS MUTUALISÉES	2017		2016		Évolution 2017/2016	
	Montant en €	Montant en € constant	Montant en € constant	en %	en montant	
ACTIONS INTER INSTITUTIONS	22 440 650	23 419 602	23 419 602	-4 %	-978 952	
BIEN CHEZ MOI	1 315 449	1 066 660	1 066 660	23 %	248 789	
AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE	5 140 728	5 955 045	5 955 045	-14 %	-814 317	
SORTIR PLUS	14 201 488	14 320 437	14 320 437	-1 %	-118 949	
Aidants (hors CRCAS)	21 900	64 963	64 963	-66 %	-43 063	
Parc propriété : axe qualitatif, axe optimisation	58 269	826 462	826 462	-93 %	-768 193	
Logement adapté	0				0	
ECO-Hébergement	319 721				319 721	
Réseau CRCAS :	488 369	484 401	484 401	1 %	3 968	
Prévention	272 995	257 601	257 601	6 %	15 394	
Aidants	106 444	48 950	48 950	117 %	57 493	
Pilotage	58 967	101 310	101 310	-42 %	-42 342	
Santé en mouvement	49 963	76 540	76 540	-35 %	-26 577	
Emploi, Espaces Emploi	179 920	96 402	96 402	87 %	83 518	
Espaces Emploi...	72 478	1 457	1 457	4 873 %	71 021	
Personnes en situation de handicap	107 442	94 945	94 945	13 %	12 497	
Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco : pilotage et publications	156 184	254 813	254 813	-39 %	-98 628	
Partenariats droits réservataires - garantie minimale	83 469	-963	-963	-8 772 %	84 432	
Divers sous autorisation de la fédération : plateforme VRF...	475 152	351 381	351 381	35 %	123 771	
TOTAL ACTIONS MUTUALISÉES	22 440 650	23 419 602	23 419 602	-4 %	-978 952	
Prestations en nature	5 676 989	4 653 333	4 653 333	22 %	1 023 657	
TOTAL ACTIONS MUTUALISÉES ET PAR NATURE	28 117 639	28 072 935	28 072 935	0 %	44 704	

Actions de service

	2017		2016		Évolution 2017/2016	
	Nombre de bénéficiaires	Montant en €	Nombre de bénéficiaires	en € constants	en volume	en %
ACTIONS DE SERVICE						
Retour en emploi	10 546		10 838		- 292	- 2,7 %
Accompagnement des situations de vulnérabilité pour les retraités	43 046		50 637		- 7 591	- 15,0 %
Prévention avancée en âge/préparation retraite	44 740		38 870		5 870	15,1 %
Soutien à domicile	45 491		48 971		- 3 480	- 7,1 %
Accompagnement handicap	5 938		4 455		1 483	33,3 %
Mission Eco-hébergement	18 543		20 194		- 1 651	- 8,2 %
Animation réseau de bénévoles et promotion pour l'engagement social des retraités	1 485		2 925		- 1 440	- 49,2 %
Aide aux aidants hors actions mutualisées	10 640		11 156		- 516	- 4,6 %
Autres actions de service non prioritaires	5 081		6 125		- 1 044	- 17,0 %
TOTAL ACTIONS DE SERVICE	185 511	0	194 171	0	- 8 660	- 4,5 %
Prestations en nature		18 125 144		19 512 515	- 1 194 178	- 6,2 %
TOTAL ACTIONS DE SERVICE	185 511	18 125 144	194 171	19 512 515	- 8 660	- 4,5 %

Études des centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco

- Étude nationale 2017 : « **Bien vieillir - De l'importance de bien entendre tome 2** » en partenariat avec la Cnav
- Étude nationale 2015 : « **Bien vieillir - De l'importance de bien entendre tome 1** » en partenariat avec la Cnav
- Étude nationale 2014 : « **Activité physique. Lutter contre la sédentarité pour bien vieillir** » en partenariat avec la Cnav
- Étude nationale 2012 : « **Troubles du sommeil. Les repérer et agir** »
- Étude nationale 2011 : « **Mémoire. De la plainte à l'oubli, repérer pour mieux accompagner** »
- Étude nationale 2010 : « **Préserver l'équilibre pour prévenir les chutes** »
- Étude nationale 2009 : « **Bien vieillir** »

WWW.

<http://www.agircarrco-actionsociale.fr/documentation/donnerles-cles-du-bien-vieillir/>

Dans la rubrique études

Guides à l'usage des établissements médico-sociaux et sanitaires

- **Développement durable et responsabilité sociétale des entreprises** : guide à l'usage des établissements pour personnes âgées
- **Santé bucco-dentaire** : guide à l'usage des établissements pour personnes âgées
- **Déficiences sensorielles** : guide pour l'adaptation des établissements médico-sociaux et sanitaires

WWW.

<http://www.agircarrco-actionsociale.fr/documentation/accompagner-le-grand-age-en-perte-dautonomie/>

Guides à l'usage des entreprises

- **Troubles psychiques** : guide pratique pour les managers, en partenariat avec le Comité de Coordination Action Handicap

WWW.

<http://www.agircarrco-actionsociale.fr/documentation/soutenir-le-retour-a-lemploi-des-actifs-les-plus-fragiles/>

Catalogue des établissements

- Choisir son établissement
- Les logements pour personnes âgées autonomes
- Les hébergements pour personnes en perte d'autonomie (type Ehpad)
- Les établissements pour personnes handicapées
- Les établissements de soins

WWW.

<http://www.agircarrco-actionsociale.fr/documentation/accompagner-le-grand-age-en-perte-d'autonomie/>

Service ORIZEA

WWW.

<http://www.agircarrco-actionsociale.fr/aider/service-orizea/>

Établissements du parc Agirc-Arrco en 2017

Réseau APRR

- Les Tourelles (06 Vallauris)
- Les Strelitzias (06 Antibes)
- Médéric Talence (33 Talence)
- CGAS - SSR de Gouvieux (60 Gouvieux)
- CGAS - MAS de Gouvieux (60 Gouvieux)
- Jean-André Lauprêtre (71 Chalon-sur-Saône)
- La Roseraie (78 Croissy-sur-Seine)
- Médéric Versailles (78 Versailles)
- Hôpital la Porte Verte (78 Versailles)
- Le Verger (83 Sanary)
- Résidence de Massy Vilmorin (91 Massy)
- Résidence du Bois (91 Verrières-le-Buisson)
- Les Pins (92 Boulogne-Billancourt)
- La Faïencerie (92 Sceaux)
- Le Parc à Santeny (94 Santeny)
- Le Boisquillon (95 Soisy-sous-Montmorency)

Réseau BTP RMS

- Les Yuccas (06 Cannes)
- Regain (13 Marseille)
- Fontaines de Monjous (33 Gradignan)
- La Berge du Lac (33 Bordeaux)
- VRF Touraine (37 Fondettes)
- Eglantine (38 Fontaine)

- La Buissonnière (42 La Talaudière)
- La Croix du Gué (44 Bouguenais)
- Jean d'Orbais (51 Reims)
- Pont Bertin (59 La Chapelle d'Armentières)
- Château du Tillet (60 Cires-lès-Mello)
- FAM de Coulomme (64 Sauveterre de Béarn)
- Château Blanc (76 Saint-Etienne-du-Rouvray)
- Le Parc (77 Pontault-Combault)
- La Gentilhommière (91 Boussy-Saint-Antoine)
- Les Bords de l'Yerre (91 Boussy-Saint-Antoine)
- Les Floralties (93 Bagnolet)

Réseau Emmah

- Villa Vera (06 Cannes)
- Les Orangers (06 Vallauris)
- Hôpital Privé Gériatrique les Sources (06 Nice)
- Argentière (38 Vienne)
- Tharreau (49 Cholet)
- Le Sourire Champenois (51 Bezannes)
- Clairbois (59 Wasquehal)
- Les Marronniers (59 Marcq-en-Baroeul)
- Le Bosquet (59 Haubourdin)
- Le Clos du Nid (60 Cires-lès-Mello)
- Cercle de la Carette (69 Caluire et Cuire)
- Les Hibiscus (69 Lyon)
- La Tête d'Or (69 Lyon)
- Les Récollets (75 Paris)
- André Leroux (75 Paris)
- Jardin des Moines (75 Paris)
- Jardins de Montmartre (75 Paris)
- Jardins de Belleville (75 Paris)
- Les Airelles (75 Paris)
- Hautes Bruyères (76 Bonsecours)
- Hôpital Privé Gériatrique les Magnolias (91 Ballainvilliers)
- Debussy (91 Saint-Michel-sur-Orge)
- Fontaine (92 Asnières)
- La Chartraine (92 Antony)
- Les Jardins de Levallois (92 Levallois-Perret)

WWW.

<http://www.agircarrco-actionsociale.fr/documentation/accompagner-le-grand-age-en-perte-dautonomie/>

Dans la rubrique Les résidences de retraite

Les groupes de protection sociale au 31 décembre 2017

Groupes	Institutions	Site Internet
AG2R LA MONDIALE	AG2R RÉUNICA ARRCO AG2R RÉUNICA AGIRC	www.ag2rlamondiale.fr
AGRICA	CAMARCA AGRICA RETRAITE AGIRC	www.groupagricom.com
APICIL	AGIRA RETRAITE DES SALARIÉS AGIRA RETRAITE DES CADRES	www.apicil.com
AUDIENS	AUDIENS RETRAITE ARRCO AUDIENS RETRAITE AGIRC	www.audiens.org
B2V	CIRESA IRICASA	www.b2v.fr
BTPR	CRR-BTP	www.arbtpag.com
CGRR	CGRR	www.cgrr.fr
CRC	CRR	www.groupecrrc.fr
HUMANIS	HUMANIS RETRAITE ARRCO HUMANIS RETRAITE AGIRC IRCAFEX	www.humanis.com
IRCEM	IRCEM-RETRAITE	www.ircem.com
IRCOM	IRCOM	www.ircom-laverriere.com
IRP AUTO	IRP AUTO RETRAITE ARRCO IRP AUTO RETRAITE AGIRC	www.irp-auto.com
KLESIA	CARCEPT KLESIA RETRAITE ARRCO KLESIA RETRAITE AGIRC	www.klesia.fr
LOURMEL	CARPILIG	www.lourmel.com
MALAKOFF MÉDÉRIC	MALAKOFF MÉDÉRIC RETRAITE ARRCO MALAKOFF MÉDÉRIC RETRAITE AGIRC	www.malakoffmederic.com
PRO BTP	BTP-RETRAITE CNRBTPIG	www.probtp.com